



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

BILAN DE LA FISCALITÉ AU QUÉBEC – ÉDITION 2016

Document de travail 2016/02

LUC GODBOUT

TOMMY GAGNÉ-DUBÉ

SUZIE ST-CERNY

29 JANVIER 2016



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

REMERCIEMENTS

La *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

LA MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité. Pour plus de détails sur la **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques**, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://www.usherbrooke.ca/adm/recherche/chairefiscalite/>.

Luc Godbout est titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Tommy Gagné-Dubé et **Suzie St-Cerny** sont professionnels de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Les auteurs collaborent aux travaux de la *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques*, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

Faculté d'administration, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-8000, poste 67133

Courriel : cffp.adm@usherbrooke.ca

Table des matières

Mise en contexte	1
Section 1 : Le poids de la fiscalité	2
Section 2 : La manière de prélever	8
2.1 Les impôts sur le revenu	10
2.2 Les impôts des sociétés	15
2.3 Les taxes à la consommation	21
2.4 Les impôts sur le patrimoine	25
2.5 Les cotisations sociales	27
Section 3 : Les contribuables québécois	29
3.1 Profil des contribuables québécois	29
3.2 Prise en compte de la capacité de payer	36
3.3 Le soutien financier pour les enfants	37
3.4 Taxation implicite	38
Section 4 : Les dépenses fiscales	39
Remarques finales	43

MISE EN CONTEXTE

Chaque année qui se termine apporte son lot de bilans et de rétrospectives. L'idée d'effectuer un tel exercice par rapport à la fiscalité québécoise nous apparaît intéressante, puisqu'elle consiste à regrouper une série d'indicateurs importants qui, bien que souvent étudiés isolément, sont rarement traités dans un même document. Il en résulte un portrait de la situation de la fiscalité québécoise regroupant les données les plus récentes présentées en une trentaine de graphiques et tableaux brièvement expliqués.

Les deux premières sections effectuent une comparaison de la fiscalité au Québec par rapport à celle des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et, lorsque c'est possible, à celle des autres provinces canadiennes. Puis, les deux dernières sections se concentrent sur des données québécoises, données les plus récentes et, dans certains cas, sur leur évolution dans le temps.

SECTION 1 : LE POIDS DE LA FISCALITÉ

Notons d'entrée de jeu que les paramètres d'assujettissement des différents impôts et taxes présentent des singularités, que ce soit par les textes législatifs en vigueur et les taux d'imposition, mais aussi par les déductions, exemptions, et crédits qui varient également à l'intérieur des pays (et provinces) et dans le temps.

Pour rendre les comparaisons possibles entre les juridictions, la notion de prélèvements obligatoires entrant dans la détermination du poids de la fiscalité est énoncée par l'OCDE comme étant l'ensemble des versements obligatoires effectués sans contrepartie par les agents économiques au profit des administrations publiques sur un territoire donné. Ils désignent les impôts sur le revenu, les impôts sur le bénéfice des sociétés, les taxes à la consommation, les taxes foncières locales, etc. Par ailleurs, les cotisations prélevées par divers régimes sociaux sont également incluses. À cet égard, les cotisations sociales, comme celles du Régime de l'assurance-emploi, du Régime des rentes du Québec ou du Régime d'assurance parentale du Québec, y figurent dès lors qu'elles financent des régimes obligatoires.

Le total des recettes prélevées au Québec par l'ensemble des administrations publiques atteint près 140 milliards de dollars. Sa décomposition par administrations publiques permet de constater que le Gouvernement du Québec prélève 51 % du total des recettes fiscales, suivi par le gouvernement fédéral avec 32 %, alors que les municipalités et la Régie des rentes du Québec prélèvent 9 % de l'ensemble des recettes.

Tableau 1 : **Recettes fiscales des administrations publiques, Québec – 2013** (en millions de dollars)

	Fédéral	Provincial	Local	RRQ/RPC	Consolidé
Impôts sur le revenu des particuliers	21 531	26 382			47 913
Impôts des non-résidents	1 783				1 783
Cotisations sociales des employés	1 693	840		6 244	8 777
Impôts des sociétés	6 054	4 049			10 103
Cotisations sociales des employeurs	2 370	3 904		6 244	12 517
Taxes sur masse salariale		6 559			6 559
Taxe sur le capital des sociétés		282			282
Impôts sur les produits *	10 060	21 553	501		32 114
Impôts fonciers			11 459		11 459
Autres impôts	113	7 251	831		8 195
Total	43 603	70 820	12 791	12 488	139 702
<i>Proportion du total consolidé</i>	<i>31 %</i>	<i>51 %</i>	<i>9 %</i>	<i>9 %</i>	<i>100 %</i>

*Droits de douanes, d'accises, taxes à la consommation, bénéfices de la SAQ et sur jeux, etc.

Source : ISQ (2015).

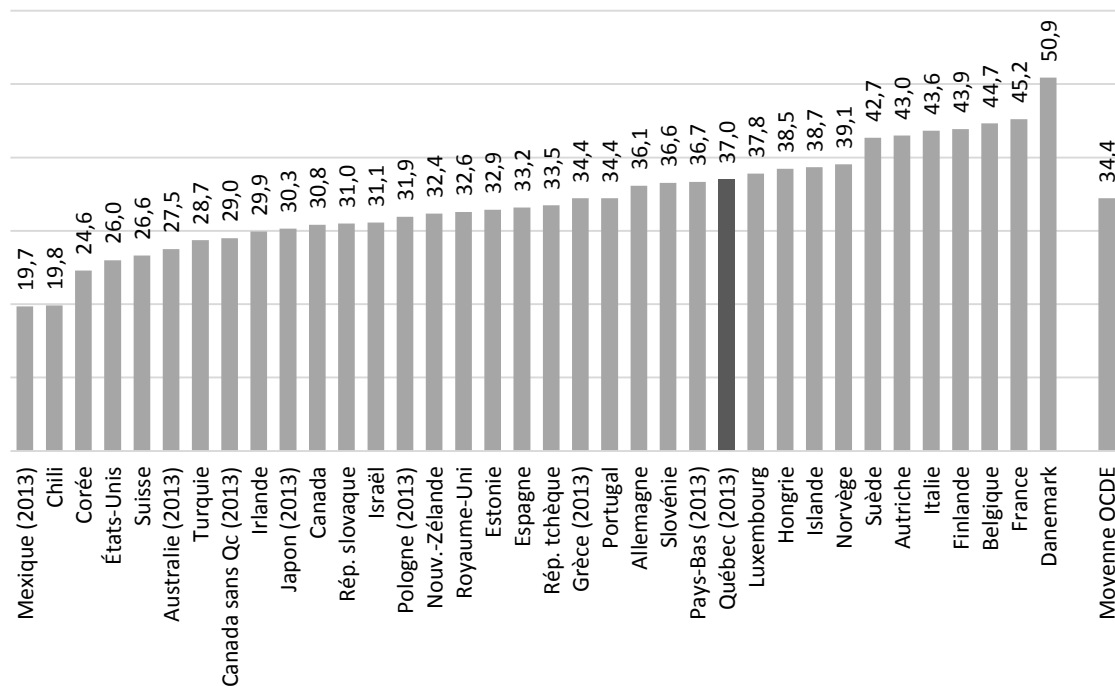
Pour procéder à des comparaisons internationales, le niveau de fardeau fiscal est mesuré, dans chaque juridiction, par le rapport existant entre le montant des recettes fiscales collectées et le produit intérieur brut (PIB). Ce rapport, appelé taux de pression fiscale, indique la part de la richesse nationale accaparée par la fiscalité. Dans le cas du Québec, cela inclut autant les prélèvements faits par le gouvernement fédéral que par le Gouvernement du Québec et par les autres entités publiques relevant de leur gouverne. Il met en évidence le degré de fiscalisation d'une juridiction.

Dans les faits, la signification réelle du taux de pression fiscale doit être mise en perspective. D'abord, il faut savoir qu'une fois versés au coffre de l'État, les prélèvements ne disparaissent pas du circuit économique. La contrepartie en biens et en services publics offerte par l'État et financée à même les recettes fiscales n'apparaît pas dans la détermination du taux de pression fiscale. De plus, le taux de pression fiscale de chaque pays demeure silencieux sur le poids de l'imposition individuelle.

Une fois qu'on en connaît les limites, l'exercice reste tout à fait pertinent. Il s'agit d'un indicateur synthétique à la fois simple et facile à calculer. Il permet d'utiles comparaisons du poids de l'imposition dans le temps et d'un pays à l'autre. Pour cette raison, il est l'indicateur le plus fréquemment utilisé pour comparer le poids de la fiscalité.

L'OCDE dresse annuellement les statistiques fiscales de ses États membres en leur demandant de lui fournir des données répondant à des critères visant à assurer leurs comparaisons. En suivant la méthodologie décrite par l'OCDE, il est alors possible d'insérer le Québec dans ces comparaisons.

Graphique 1 : Taux de pression fiscale, pays membres de l'OCDE, Québec et Canada sans le Québec – 2014 sauf indication contraire (en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE (2015), *Statistiques des recettes publiques 2015*, Éditions OCDE. Institut de la Statistique du Québec (ISQ) (2015), *Comptes économiques des revenus et dépenses, édition 2014*, mars 2015

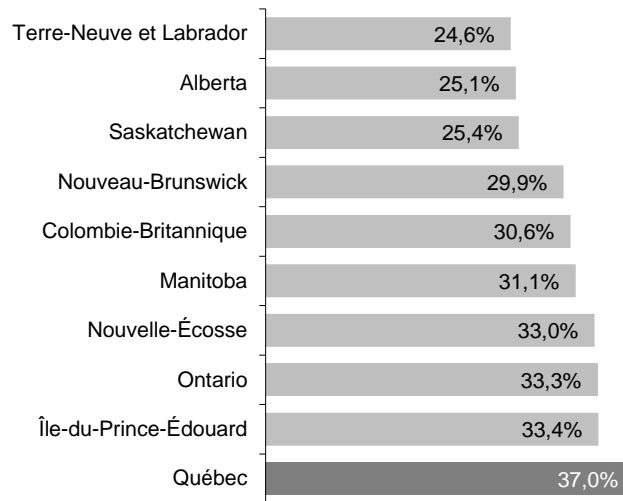
Au sein des pays membres de l'OCDE, le taux de pression fiscale varie de 19,7 % au Mexique à 50,9 % au Danemark. Le Québec (37,0 %) a un taux de pression fiscale supérieur à la moyenne de l'OCDE (34,4 %) et supérieur à 23 pays membres de l'OCDE sur 34. Ainsi, seulement 11 pays avaient un poids plus élevé que le Québec. De surcroît, le poids de la fiscalité observé au Québec se situe également au-dessus de celui du Canada (30,8 %), du Canada sans le Québec (29,0 %) et des États-Unis (26,0 %). Le taux de pression fiscale du Québec se rapproche davantage de celui des pays européens que de celui de ses voisins nord-américains, y compris les autres provinces canadiennes.

Les données permettant de faire des comparaisons interprovinciales ne sont pas récentes¹. Toutefois, en 2010, le Québec était la province où le taux de pression fiscale était le plus élevé à 37,0 %. Terre-Neuve-et-Labrador était la province où le taux de

¹ Statistique Canada a effectué une révision historique des comptes économiques provinciaux en novembre 2012. Par contre, la publication des tableaux détaillés portant sur les administrations publiques des provinces a été temporairement suspendue.

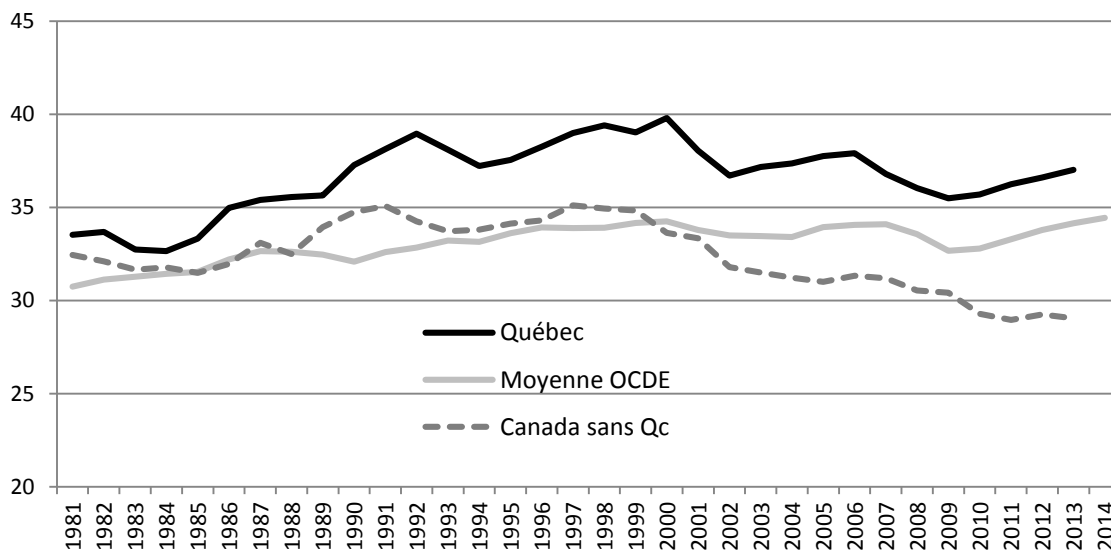
pression fiscale était le plus bas à 24,6 %. L'écart avec l'Ontario était de 3,7 points de pourcentage.

Graphique 2 : **Taux de pression fiscale, provinces canadiennes – 2010**



Source : Gouvernement du Québec, *Se tourner vers l'avenir du Québec. Volume 3 – Un état de la situation*, Rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, p. 42.

Graphique 3 : **Évolution du taux de pression fiscale (en pourcentage du PIB)**



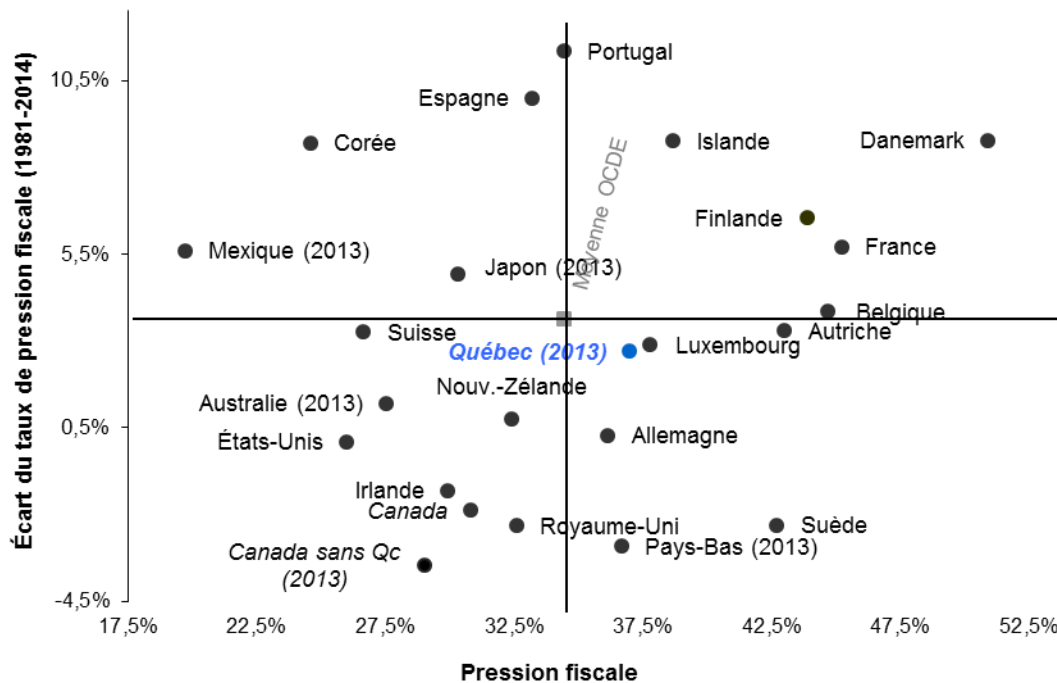
Sources : OCDE (2015), ISQ (2015).

Un examen de l'évolution du taux de pression fiscale au Québec pour la période de 1981 à 2013 permet de faire certaines observations. D'abord, le poids de la fiscalité de 37,0 % du PIB en 2013, même s'il est plus élevé que le taux prévalant avant la « Grande Récession » de 2009, a diminué depuis son sommet de 39,8 % atteint en 2000. Cette réduction de 2,8 points de pourcentage représente une diminution significative du poids de la fiscalité globale d'environ 7 % (2,8 points de pourcentage sur 39,8). Cet allègement du poids de la fiscalité de l'ensemble des administrations publiques représentait 10,1 milliards \$ en 2013.

Sous l'angle comparatif avec les pays membres de l'OCDE, l'écart entre le poids de la fiscalité au Québec et celui au sein de l'OCDE atteignait 2,8 points de pourcentage en 2013 pour revenir au niveau de 1981, après avoir atteint 5,5 points de pourcentage en 2000. Le Québec, pour toute la période de 1981 à 2013, a toujours eu un taux de pression fiscale supérieur tant à la moyenne des pays membres de l'OCDE qu'au Canada sans le Québec.

Si le poids de la fiscalité a globalement diminué au Québec depuis son sommet de 2000, l'analyse permet de constater qu'il a moins diminué qu'ailleurs au Canada. Alors que le poids de la fiscalité dans le Canada sans le Québec était similaire à celui des pays membres de l'OCDE jusqu'à l'année 2000, depuis, la diminution est manifeste. Le poids de la fiscalité dans le reste du Canada est alors maintenant plus près de celui des États-Unis (26 % en 2014) que de celui du Québec.

Graphique 4 : **Comparaison du poids de la fiscalité relativement à son évolution entre 1981 et 2014 (sauf indication contraire)**



Sources : OCDE (2015), ISQ (2015).

Lorsque l'on met en relation l'évolution du poids en fiscalité entre 1981 et 2014 et le poids de la fiscalité observé en 2014, on constate que le Canada sans le Québec présente des similitudes avec le Royaume-Uni, les États-Unis, et l'Irlande. Ces pays ont connu une réduction du poids de la fiscalité depuis 1981 et présentent, en 2014, un poids de la fiscalité inférieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE. Le Québec présente plutôt des similitudes avec, notamment, l'Allemagne et les Pays-Bas, qui ont connu une hausse du poids de la fiscalité inférieure à la moyenne des pays membres de l'OCDE depuis 1981 (le poids de la fiscalité au Québec a connu une hausse de 2,7 points de pourcentage sur la période), mais qui présentent toutefois un poids de la fiscalité supérieur à celui de la moyenne de l'OCDE en 2014.

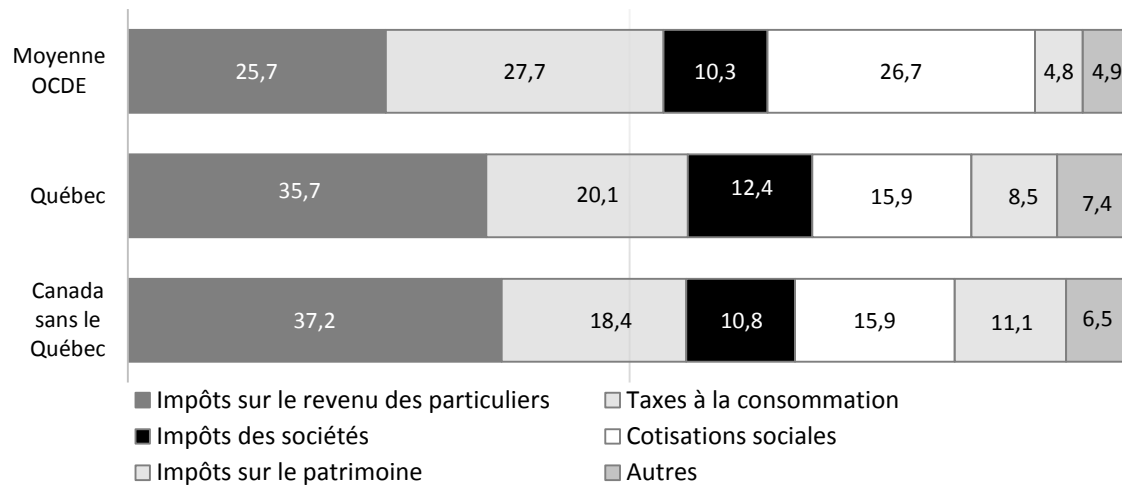
SECTION 2 : LA MANIÈRE DE PRÉLEVER

Après avoir vu le poids de la fiscalité, il faut également comparer la structure fiscale des juridictions, soit les outils utilisés pour prélever les recettes fiscales. Il existe différentes manières d'imposer. Bien sûr, un gouvernement peut taxer le revenu que ses citoyens gagnent annuellement, mais il peut aussi chercher à imposer les sociétés sur le bénéfice qu'elles réalisent, sur le capital qu'elles détiennent ou encore sur les salaires qu'elles versent. L'État peut aussi taxer la consommation, la richesse ou mettre en place des cotisations de sécurité sociale. Évidemment, ces différentes formes d'imposition n'ont pas nécessairement les mêmes contribuables comme cible, ni les mêmes répercussions sur l'économie.

La manière de prélever les recettes fiscales affecte la population dans ses choix. En effet, le choix d'un mode d'imposition plutôt qu'un autre n'est pas neutre. Par exemple, la taxe sur le capital des sociétés, si elle assure une assiette fiscale stable à court terme, peut réduire les investissements et l'attraction du capital à long terme. De même, l'impôt sur le revenu des particuliers permet de fixer la charge d'impôt selon diverses caractéristiques socio-économiques. Selon sa lourdeur, il présente toutefois le désavantage de réduire l'incitation au travail, à l'épargne et à investir à long terme. Retenons que chaque mode d'imposition a des avantages et des inconvénients et qu'il faut éviter d'être dépendant d'une source d'imposition en particulier.

Avant de comparer la structure fiscale en vigueur au Québec avec celle de l'OCDE, il faut signaler que la moyenne des structures fiscales des pays membres de l'OCDE n'a pas de vertu précise. Elle offre un étalon de comparaison. Prises individuellement, les structures fiscales des pays membres de l'OCDE demeurent aujourd'hui contrastées. Il faut en retenir qu'il n'existe donc pas de manière uniforme d'imposer, qui serait applicable d'un pays à un autre. On ne peut faire fi du fait que la structure fiscale d'un pays donné demeure intimement liée à sa propre évolution historique. Toutefois, même si certaines disparités semblaient jusqu'à tout récemment liées à une évolution isolée des politiques fiscales nationales, l'évolution récente de la manière d'imposer indique néanmoins une certaine convergence, qu'il faut prendre en compte.

Graphique 5 : Comparaison de la structure fiscale au Québec, au Canada sans le Québec et pour la moyenne de l'OCDE - 2013



Sources : OCDE (2015), ISQ (2015).

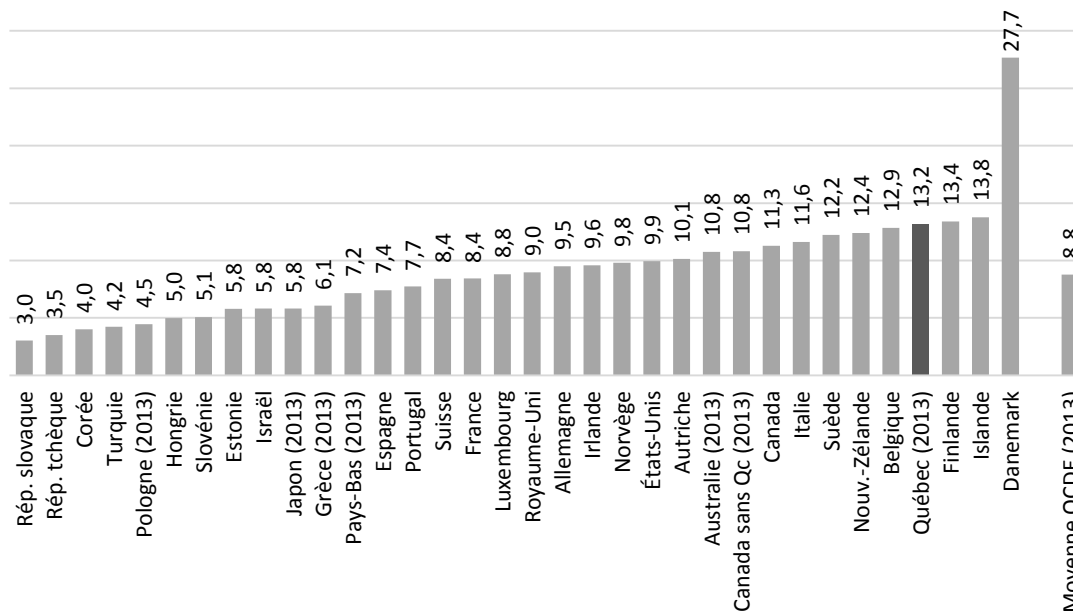
Notes : Les impôts des sociétés incluent les impôts sur les profits, les taxes sur la masse salariale et les taxes sur le capital. Les impôts sur le patrimoine excluent les taxes sur le capital. Les taxes à la consommation incluent les impôts sur les biens et services et les taxes d'accises.

Les impôts sur le revenu représentent une proportion significativement plus grande du total des recettes fiscales collectées au Québec (35,7 %) qu'en moyenne dans les pays membres de l'OCDE (25,7 %). Inversement, l'utilisation des taxes à la consommation comme source de revenus est nettement plus répandue en moyenne dans les pays membres de l'OCDE puisque ceux-ci en retirent 27,7 % de leurs recettes fiscales comparativement à 20,1 % pour le Québec. Un constat similaire apparaît du côté des cotisations sociales. Par ailleurs, tant en matière des impôts des sociétés qu'en matière des impôts sur le patrimoine, le poids relatif est plus grand au Québec. Les impôts des sociétés représentent 12,4 % des recettes fiscales au Québec contre 10,3 % pour la moyenne de l'OCDE. Dans le cas des impôts sur le patrimoine, le poids relatif est respectivement de 8,5 % et de 4,8 %.

Si l'on compare la manière de prélever les recettes fiscales au Québec à celle qui prévaut au Canada sans le Québec, il y a une grande similitude dans l'importance relative des divers modes d'imposition.

2.1 Les impôts sur le revenu

Graphique 6 : **Poids des impôts sur le revenu – 2014 sauf indication contraire** (en pourcentage du PIB)

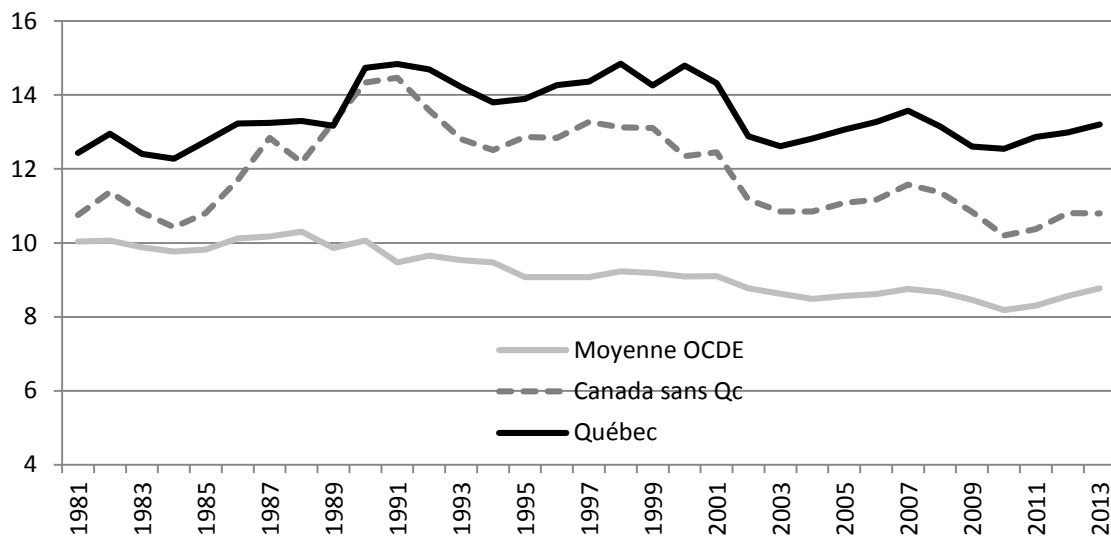


Sources : OCDE (2015), ISQ (2015).

Un examen portant exclusivement sur les impôts sur le revenu des particuliers en proportion du PIB indique que les pays présentent des taux variant de 3 % en République slovaque à 27,7 % au Danemark. Avec 13,2 %, le Québec constitue une des juridictions où les impôts sur le revenu des particuliers sont les plus élevés en proportion du PIB. Le taux du Québec se situe nettement au-dessus de la moyenne de l'OCDE (8,8 %) alors que seulement la Finlande (13,4 %), l'Islande (13,8 %) et le Danemark présentent un poids des impôts sur le revenu en proportion du PIB supérieur.

Le Canada et le Canada sans le Québec arrivent en 9^e et 10^e position, aussi au-dessus de la moyenne de l'OCDE.

En comparant le poids des impôts sur le revenu au Québec à la moyenne de l'OCDE, un fort écart défavorable de plus de 50 % apparaît témoignant que le Québec est un très grand utilisateur de ce mode d'imposition.

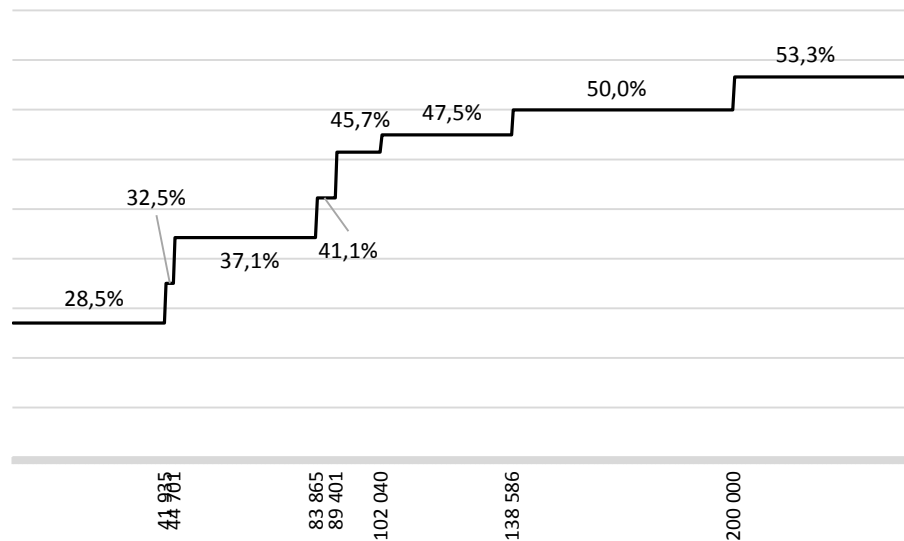
Graphique 7 : **Évolution du poids des impôts sur le revenu des particuliers (en pourcentage du PIB)**

Sources : OCDE (2015), ISQ (2015).

Le poids des impôts sur le revenu des particuliers a diminué au Québec depuis le début des années 2000 (de 14,8 % du PIB en 2000 à 13,2 % en 2013). Par contre, au cours des trente dernières années, il a constitué une ponction plus importante au Québec que dans la moyenne de l'OCDE. Le poids des impôts sur le revenu au Québec se situait à un niveau à peine légèrement plus élevé qu'au début des années 1980, mais son évolution contraste avec les membres de l'OCDE, où le taux moyen a connu une baisse constante passant d'environ 10,0 % en 1981 à 8,8 % en 2013. Toutefois, au Québec comme pour la moyenne de l'OCDE, on constate une légère augmentation depuis 2010. L'écart du Québec avec la moyenne de l'OCDE, même s'il a diminué à la fin des années 1990, est plus prononcé en 2013 qu'il ne l'était dans les années 1980, se situant à 4,4 points de pourcentage.

Sous l'angle d'une comparaison canadienne, alors qu'à la fin des années 1980 le poids des impôts sur le revenu au Québec était similaire à celui du reste du Canada (13,2 % du PIB contre 13,3 % en 1989). Depuis, l'écart se creuse par des réductions beaucoup plus marquées ailleurs au Canada. En 2013, le poids additionnel des impôts sur le revenu au Québec atteignait 22 %.

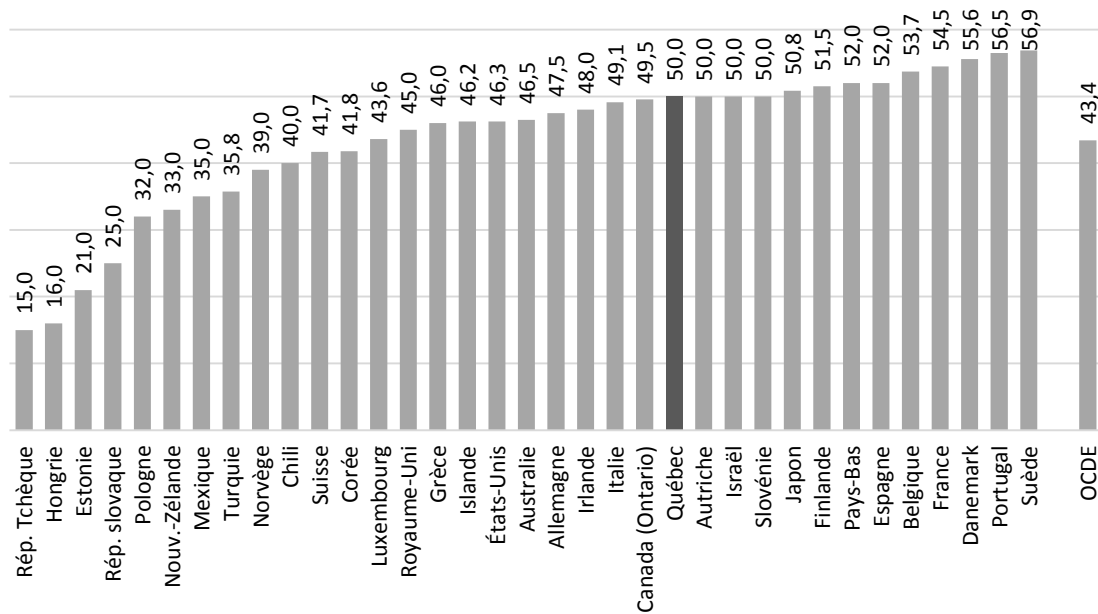
Graphique 8 : Barème d'imposition combiné, fédéral et Québec - 2016



Note : ce barème ne tient pas compte des montants personnels de base, fédéral et provincial
 Sources : Agence du revenu du Canada, Revenu Québec et calcul des auteurs

Le graphique 8 illustre le barème d'imposition combiné, fédéral et Québec, pour l'année d'imposition 2016. Avec les modifications fédérales annoncées à la fin de l'année 2015 pour l'année 2016, les contribuables québécois doivent composer avec huit taux nominaux d'imposition du revenu des particuliers auxquels s'ajoutent les deux taux applicables lorsque les crédits personnels de base sont pris en compte. Une fois dépassé le seuil des crédits d'impôt de base, les revenus sont imposés à 28,5 % et continuent à progresser jusqu'à atteindre 53,3 % pour la tranche de revenu supérieure à 200 000 \$.

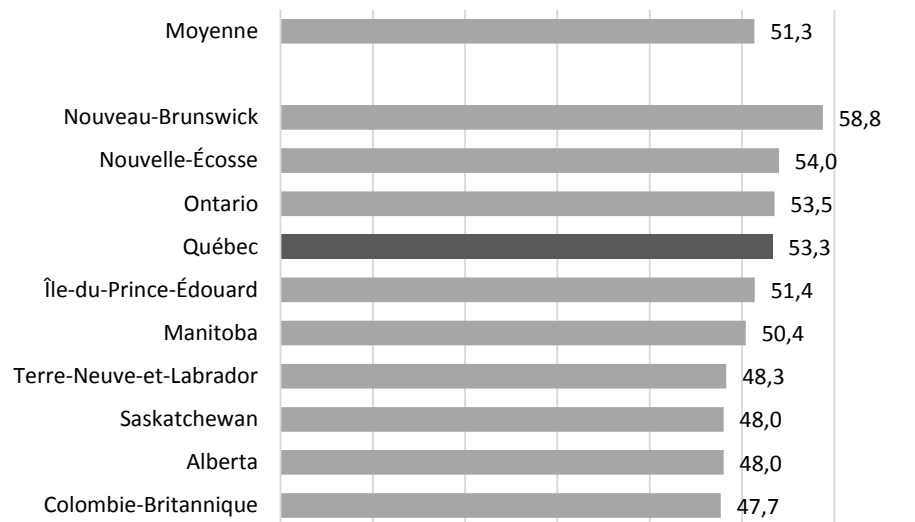
Graphique 9 : Taux maximal du barème d'imposition des revenus des particuliers au sein des pays membres de l'OCDE et au Québec – 2014



Source : OCDE, Tax Database.

En 2014, le taux marginal maximal d'imposition des revenus des particuliers le plus élevé était de 56,5 % en Suède. Avec un taux de 49,97 %, le Québec se situait au 13^e rang, avec un taux plus élevé que la moyenne des taux de l'OCDE. Avec le taux marginal maximal de 2016 (53,3 %, voir graphique 8), et en supposant que les pays de l'OCDE ne fassent pas varier leur taux maximal, le Québec se situerait plutôt au 6^e rang.

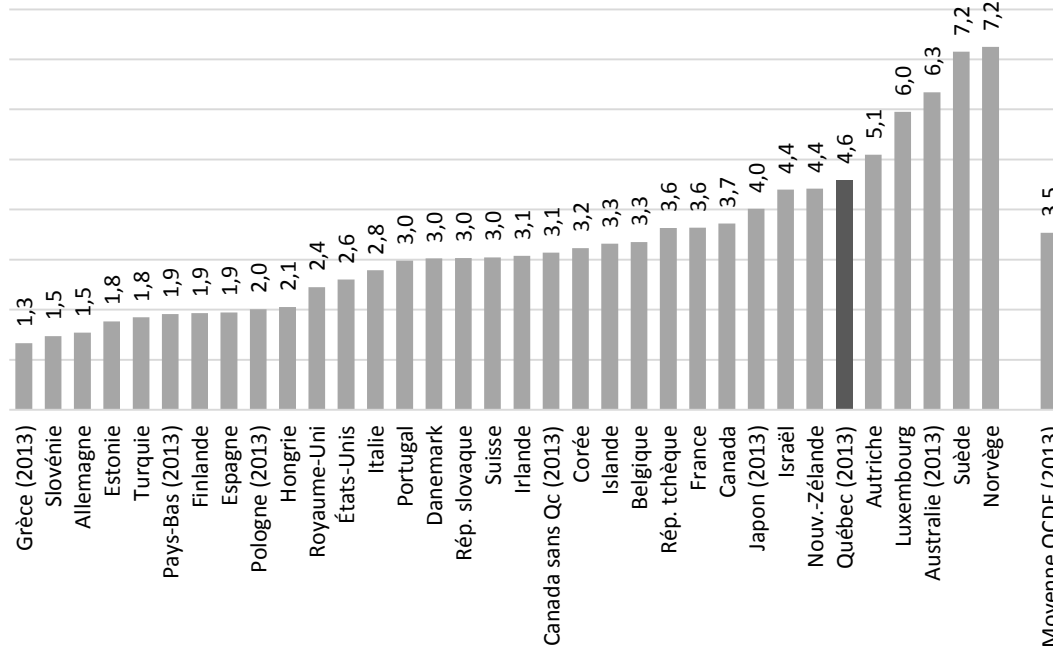
Graphique 10 : Taux marginal maximal d'imposition combiné des revenus des particuliers au sein des provinces canadiennes – 2016



Parmi les provinces canadiennes, le taux marginal maximal d'imposition des revenus des particuliers en 2016 va de 47,7 % en Colombie-Britannique à 58,8 % au Nouveau-Brunswick. Avec un taux de 53,3 %, le Québec a le 4^e taux marginal maximal le plus élevé, un taux qui est aussi plus élevé que le taux marginal maximal moyen des provinces.

2.2 Les impôts des sociétés

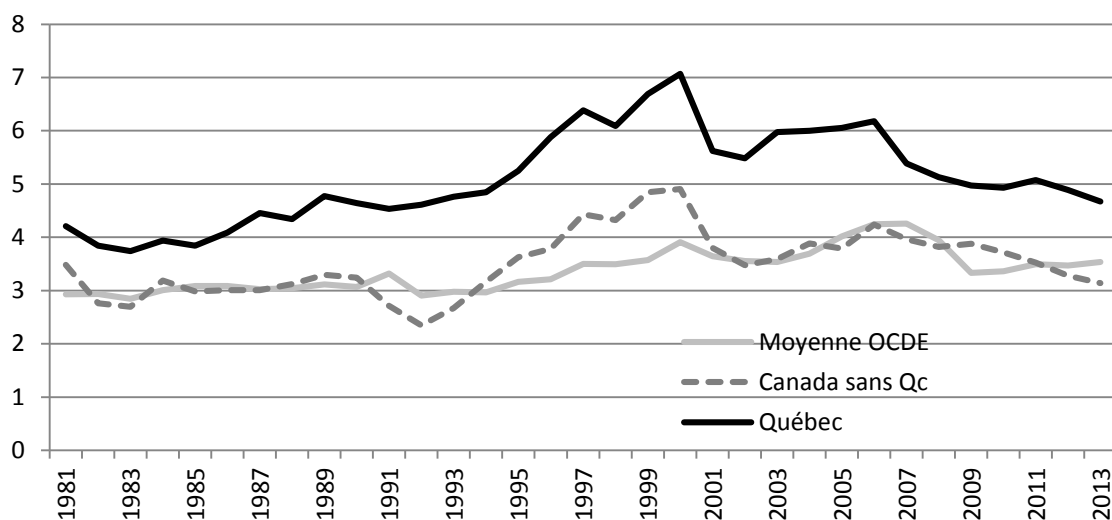
Graphique 11 : Poids des impôts des sociétés – 2014 sauf indication contraire (en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE (2015), ISQ (2015).

Les impôts des sociétés sont composés ici des impôts sur le revenu, des impôts sur les salaires et des taxes sur le capital. En proportion du PIB, le poids de ces prélèvements fiscaux au sein des pays membres de l'OCDE varie de 1,3 % pour la Grèce à 7,2 % en Norvège. Le Québec (4,6 %) se situe au-dessus de la moyenne de l'OCDE (3,5 %), alors que seulement cinq pays ont un poids des impôts des sociétés plus élevé en proportion du PIB. En comparant le poids des impôts sur les sociétés au Québec à la moyenne de l'OCDE, un fort écart de plus de 33 % apparaît. Le poids des impôts des sociétés dans le Canada hors Québec (3,1 %) se situe quant à lui non seulement à un niveau inférieur à celui du Québec, mais également sous la moyenne de l'OCDE.

Graphique 12 : Évolution du poids des impôts des sociétés (en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE (2015), ISQ (2015).

Les données indiquent également que les sociétés paient plus d'impôts en proportion de l'économie en 2013 qu'elles n'en payaient en 1981, au Québec (+0,5 point de pourcentage) et en moyenne à l'OCDE (+0,6 point de pourcentage). Le poids de la fiscalité des sociétés au Québec est supérieur à celui de la moyenne de l'OCDE pour l'ensemble de la période de 1981 à 2013. Toutefois, l'écart qui s'était creusé en 2000 s'est depuis résorbé à 1,2 point de pourcentage, soit un niveau équivalant à celui de 1981. De même, pour l'ensemble de la période étudiée, le poids de la fiscalité des sociétés au Québec est supérieur à celui du Canada sans le Québec où d'ailleurs, le poids apparaît plus faible en 2013 (3,1 %) qu'il ne l'était en 1981 (3,5 %).

Tableau 2 : Taux d'imposition combinés sur le profit des sociétés – 2005 et 2015 (en pourcentage)

	2005	2015	Variation		2005	2015	Variation
	(%)	(%)	(en points de %)		(%)	(%)	(en points de %)
Irlande	12,5	12,5	0,0	Grèce	32,0	26,0	-6,0
Slovénie	25,0	17,0	-8,0	Canada/Ontario	34,2	26,3	-7,9
Hongrie	16,0	19,0	3,0	Israël	34,0	26,5	-7,5
Pologne	19,0	19,0	0,0	Québec	31,0	26,9	-4,1
Rép. tchèque	26,0	19,0	-7,0	Norvège	28,0	27,0	-1,0
Estonie	24,0	20,0	-4,0	Italie	33,0	27,5	-5,5
Finlande	26,0	20,0	-6,0	Espagne	35,0	28,0	-7,0
Islande	18,0	20,0	2,0	Nouv.-Zélande	33,0	28,0	-5,0
Royaume-Uni	30,0	20,0	-10,0	Luxembourg	30,4	29,2	-1,2
Turquie	30,0	20,0	-10,0	Portugal	27,5	29,5	2,0
Suisse	21,3	21,2	-0,2	Australie	30,0	30,0	0,0
Rép. slovaque	19,0	22,0	3,0	Mexique	30,0	30,0	0,0
Suède	28,0	22,0	-6,0	Allemagne	38,9	30,2	-8,7
Chili	17,0	22,5	5,5	Japon	39,5	32,1	-7,4
Danemark	28,0	23,5	-4,5	Belgique	34,0	34,0	0,0
Corée	27,5	24,2	-3,3	France	35,0	34,4	-0,5
Autriche	25,0	25,0	0,0	États-Unis	39,3	39,0	-0,3
Pays-Bas	31,5	25,0	-6,5	Moyenne OCDE	28,2	25,0	-3,2

Sources : Ministère des Finances du Québec et OCDE, OECD.Stat au 13 octobre 2015.

L'analyse de l'évolution du taux d'imposition applicable sur le revenu des sociétés pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE permet de dégager une nette tendance à la baisse. En l'espace de 10 ans, le taux moyen de l'OCDE est passé de 28,2 % en 2005 à 25,0 % en 2015. Vingt-trois pays ont réduit leur taux d'imposition contre cinq qui le haussaient et six pays qui le laissaient inchangé. Neuf pays ont réduit leur taux d'imposition des sociétés de sept points de pourcentage ou plus. Les réductions les plus significatives sont observées au Royaume-Uni et en Turquie.

Le Québec et l'Ontario s'inscrivent dans la mouvance de l'OCDE avec des réductions marquées des taux au cours de la période analysée, respectivement de 4,1 et de 7,9 points de pourcentage. En 2015, le Québec (26,9 %) et l'Ontario (26,5 %) se sont rapprochés de la moyenne de l'OCDE (25,0 %) et se trouvent en milieu de peloton.

Avec respectivement 22 % et 20 %, des pays scandinaves comme la Suède et la Finlande offrent des taux inférieurs à la moyenne de l'OCDE. L'Irlande, offre le taux d'imposition des sociétés le plus bas des juridictions analysées.

Pendant ce temps, les taux applicables aux États-Unis (39,0 %) comme en France (34,4 %) sont élevés et n'ont pratiquement pas bougé entre 2005 et 2015. Aujourd'hui, ils se retrouvent avec les taux les plus élevés de l'OCDE.

Le taux d'imposition sur le revenu des sociétés est un élément important quand on analyse la fiscalité des sociétés, mais il faut également porter une attention particulière au taux effectif marginal d'imposition de l'investissement. Il s'agit d'une façon classique de mesurer le poids de l'imposition sur les nouveaux investissements. Ce taux représente la fraction du taux de rendement d'un nouvel investissement accaparé par les impôts sur le revenu, les taxes sur le capital, les taxes sur les intrants et les diverses autres dispositions fiscales. Par exemple, si le rendement avant impôt sur la dernière tranche de 100 \$ de capital investi était de 10 \$ et que le rendement après impôt était de 8 \$ une fois pris en compte l'ensemble de la fiscalité, le taux marginal d'imposition serait donc de 20 % (2/10).

Tableau 3 : Taux effectif marginal d'imposition de l'investissement – 2005 et 2015 (en pourcentage)

	2015 (%)	2005 (%)	Variation (en points %)		2015 (%)	2005 (%)	Variation (en points %)
Turquie	5,7	10,9	-5,2	Suisse	17,5	18,0	-0,5
Chili	8,1	7,3	0,8	Belgique	18,5	23,6	-5,1
Slovénie	9,8	15,2	-5,4	Danemark	18,6	21,6	-3,0
Irlande	10,2	10,2	0,0	Canada/Ontario	19,0	38,8	-19,8
Rép. tchèque	12,7	18,0	-5,3	Nouv.-Zélande	21,6	20,5	1,1
Islande	14,2	18,0	-3,8	Portugal	22,8	19,6	3,2
Grèce	14,2	17,5	-3,3	Norvège	23,5	24,4	-0,9
Finlande	14,2	18,6	-4,4	Royaume-Uni	23,7	30,0	-6,3
Pologne	14,6	14,6	0,0	Allemagne	24,4	34,0	-9,6
Rép. slovaque	14,9	12,7	2,2	Italie	24,5	33,5	-9,0
Québec	15,9	36,1	-20,2	Australie	25,9	25,9	0,0
Suède	16,1	20,9	-4,8	Espagne	26,0	30,4	-4,4
Hongrie	16,1	14,7	1,4	Autriche	26,2	26,2	0,0
Israël	16,1	19,5	-3,4	Japon	29,3	31,5	-2,2
Pays-Bas	17,1	22,3	-5,2	Corée	30,1	32,8	-2,7
Estonie	17,1	20,2	-3,1	États-Unis	35,3	35,9	-0,6
Luxembourg	17,2	19,8	-2,6	France	36,0	35,4	0,6
Mexique	17,4	17,4	0,0	OCDE	19,4	22,3	-2,9

Source : Jack Mintz et Duanjie Chen (2015), « The 2014 Global Tax Competitiveness Report : a Proposed Business Tax Reform Agenda », *SPP Research Papers*, vol. 8, no 4 Université de Calgary, The School of Public Policy, février.

Pour l'OCDE, ce taux effectif marginal d'imposition de l'investissement s'établissait à 19,2 % en 2015. Avec les changements, comme l'abolition des taxes sur le capital, la réduction de taux des impôts sur le revenu des sociétés, les taux effectifs marginaux d'imposition de l'investissement du Québec (36,1 %) et de l'Ontario (38,8 %), qui étaient beaucoup plus élevés en 2005, sont maintenant sous la moyenne de l'OCDE. Le Québec (15,9 %) a manifestement un taux plus intéressant que 24 des 34 pays membres de l'OCDE.

L'absence de réforme, tant aux États-Unis qu'en France, fait en sorte que ces pays sont restés avec des taux élevés, de 35,3 % et de 36,0 %, qui n'ont pratiquement pas bougé, et qui sont beaucoup plus élevés que le taux de 19,4 % observé par la moyenne de l'OCDE. Aujourd'hui, ils se retrouvent avec les taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement les plus élevés de l'OCDE.

La troisième perspective consiste à tenir compte de la fiscalité globale étant donné que les bénéfices des sociétés sont, en bout de piste, distribués à leurs actionnaires. Il s'avère

intéressant de comparer la fiscalité globale sur les bénéfices des sociétés incluant l'imposition du revenu au moment de leur distribution sous forme de dividendes aux actionnaires. Sous cet angle, l'imposition des bénéfices distribués en dividendes est nettement plus élevée au Québec (52,6 %) ou en Ontario (51,6 %) en regard de la moyenne de l'OCDE (43,1 %). Seulement quatre des 34 pays membres de l'OCDE imposent plus fortement les dividendes distribués que le Québec et l'Ontario.

Comme dans les deux indicateurs précédents, les États-Unis et la France, avec respectivement des taux de 57,6 % et 64,4 % sur les dividendes distribués, ont les taux les plus élevés de l'OCDE.

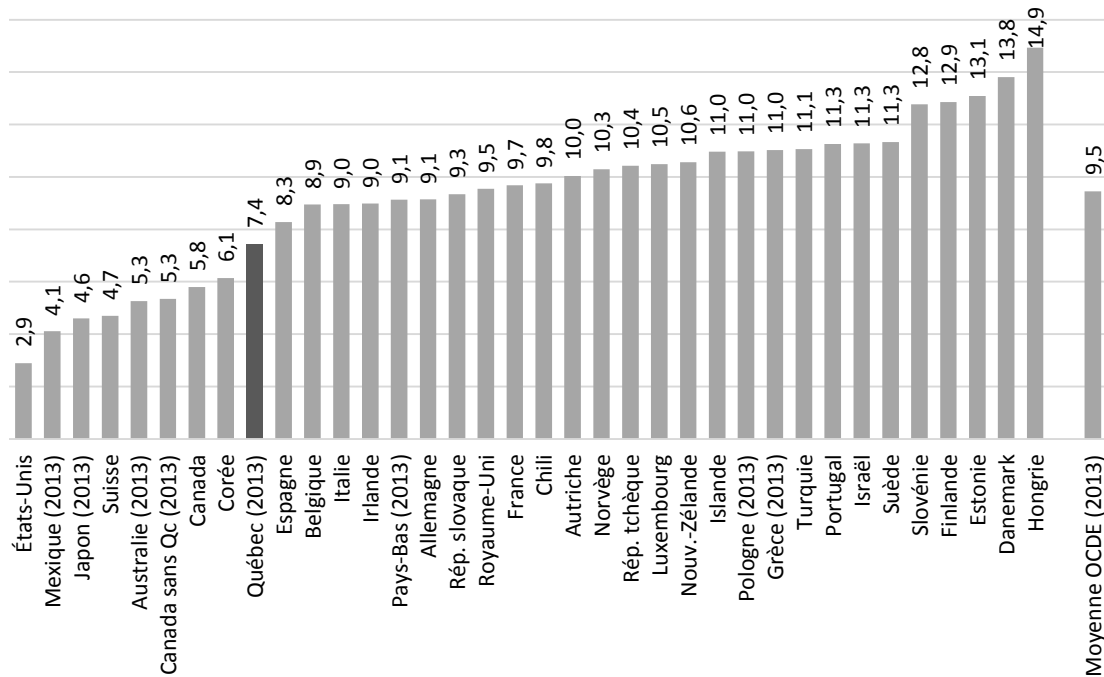
Tableau 4 : **Taux d'imposition sur le revenu distribué en dividendes – 2005 et 2015** (en pourcentage)

	2015	2005	Variation		2015	2005	Variation
	(%)	(%)	(en points de %)		(%)	(%)	(en points de %)
Estonie	20,0	24,0	-4,0	Espagne	45,3	50,0	-4,7
Rép. slovaque	22,0	19,0	3,0	Suède	45,4	49,6	-4,2
Rép. tchèque	31,2	37,1	-6,0	Japon	45,9	45,6	0,3
Hongrie	32,0	45,4	-13,4	Italie	46,4	41,4	5,0
Nouv.-Zélande	33,0	39,0	-6,0	Norvège	46,7	28,0	18,7
Grèce	33,4	32,0	1,4	Israël	48,6	50,5	-2,0
Turquie	34,0	44,0	-10,0	Allemagne	48,6	52,4	-3,8
Pologne	34,4	34,4	0,0	Australie	49,0	48,5	0,5
Islande	36,0	26,2	9,8	Belgique	50,5	43,9	6,6
Slovénie	37,8	49,4	-11,6	Portugal	50,7	42,0	8,7
Suisse	37,8	54,7	-16,9	Corée	51,0	48,7	2,3
Chili	40,0	40,0	0,0	Canada/Ontario	51,2	54,8	-3,6
Mexique	42,0	30,0	12,0	Québec	52,6	53,6	-1,0
Finlande	42,4	37,8	4,6	Danemark	55,6	59,0	-3,3
Luxembourg	43,4	44,0	-0,6	Irlande	57,1	49,3	7,9
Autriche	43,8	43,8	0,0	États-Unis	57,6	51,8	5,8
Pays-Bas	43,8	48,6	-4,9	France	64,4	55,9	8,5
Royaume-Uni	45,1	47,5	-2,4	OCDE	43,1	43,2	-0,1

Sources : Ministère des Finances du Québec et OCDE, OECD.Stat au 30 septembre 2015.

2.3 Les taxes à la consommation

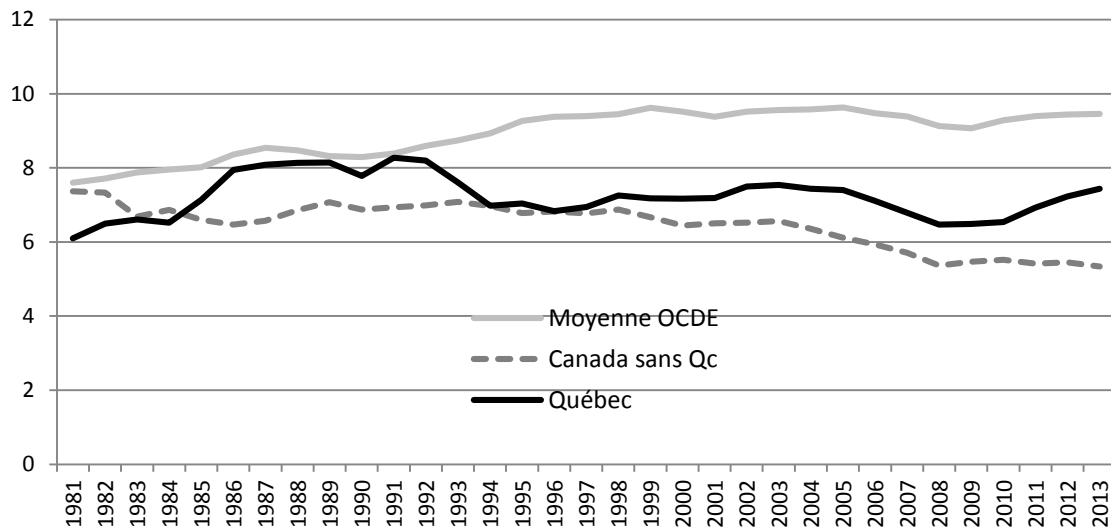
Graphique 13 : **Poids des taxes à la consommation – 2014 sauf indication contraire (en proportion du PIB)**



Sources : OCDE (2015), ISQ (2015).

Le poids des taxes à la consommation (taxes de vente, spécifiques et d'accise) en proportion du PIB au sein des pays membres de l'OCDE varie de 2,9 % aux États-Unis à 14,9 % en Hongrie. Le Québec (7,4 %) se situe sous la moyenne de l'OCDE (9,5 %) alors que seulement six pays (à l'exception du Canada) ont un poids des taxes à la consommation en proportion du PIB inférieur à celui du Québec. En revanche, le Québec a un poids des taxes à la consommation supérieur à celui du Canada (5,8 %), situation qui s'accroît lorsqu'on considère le Canada sans le Québec (5,3 %). À l'inverse, les pays scandinaves arrivent en tête de liste, ayant tous un résultat supérieur à 10 % du PIB.

Graphique 14 : Évolution du poids des taxes à la consommation (en proportion du PIB)



Sources : OCDE (2015), ISQ (2015).

La tendance de l'OCDE révèle que le poids des taxes à la consommation a continuellement augmenté depuis le début des années 1980, passant de 7,4 % en 1981 à 9,5 % en 2013. Pendant ce temps, le poids des taxes à la consommation au Québec, quoiqu'ayant augmenté de 1981 à 1991, a diminué ensuite (de 8,4 % en 1991 à 7,4 % en 2013). Dans le reste du Canada, la baisse a été pratiquement continue sur la période présentée (7,4 % en 1981 à 5,3 % en 2013).

Tableau 1 : Taux de la taxe sur la valeur ajoutée – 2005 et 2015 (en pourcentage)

	2015	2005	Variation		2015	2005	Variation
	(%)	(%)	(en points de %)		(%)	(%)	(en points de %)
Japon	8,0	5,0	3,0	Espagne	21,0	16,0	5,0
Suisse	8,0	7,6	0,4	Rép. tchèque	21,0	19,0	2,0
Australie	10,0	10,0	0,0	Pays-Bas	21,0	19,0	2,0
Corée	10,0	10,0	0,0	Belgique	21,0	21,0	0,0
Canada (Ontario)	13,0	14,0	-1,0	Italie	22,0	20,0	2,0
Nouv.-Zélande	15,0	12,5	2,5	Slovénie	22,0	20,0	2,0
Québec	15,0	14,5	0,5	Grèce	23,0	18,0	5,0
Mexique	16,0	15,0	1,0	Portugal	23,0	19,0	4,0
Luxembourg	17,0	15,0	2,0	Irlande	23,0	21,0	2,0
Israël	18,0	17,0	1,0	Pologne	23,0	22,0	1,0
Turquie	18,0	18,0	0,0	Finlande	24,0	22,0	2,0
Allemagne	19,0	16,0	3,0	Islande	24,0	24,5	-0,5
Chili	19,0	19,0	0,0	Danemark	25,0	25,0	0,0
Royaume-Uni	20,0	17,5	2,5	Norvège	25,0	25,0	0,0
Estonie	20,0	18,0	2,0	Suède	25,0	25,0	0,0
Rép. slovaque	20,0	19,0	1,0	Hongrie	27,0	25,0	2,0
France	20,0	19,6	0,4				
Autriche	20,0	20,0	0,0	OCDE	19,2	17,9	1,4

Sources : Ministère des Finances du Québec et OCDE, OECD.Stat au 13 octobre 2015.

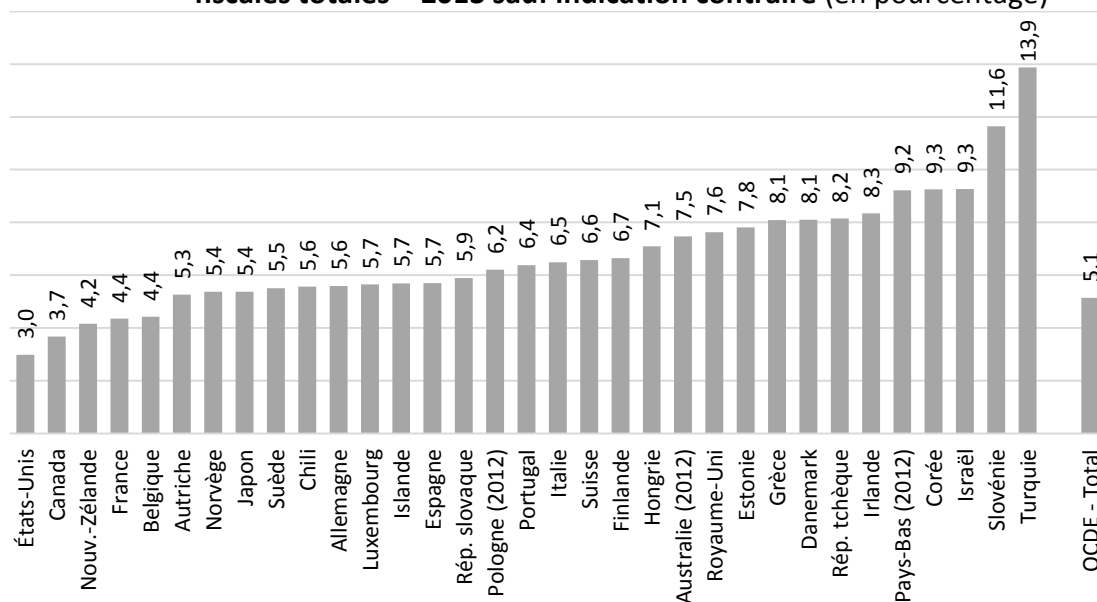
Le taux moyen de taxation sur la valeur ajoutée dans les pays membres de l'OCDE est de 19,2 %. Du côté des pays scandinaves, une certaine homogénéité apparaît où trois pays appliquent un taux de 25 % et la Finlande un taux de 24 %. Le taux le plus élevé apparaît en Hongrie avec 27 %. Avec un taux combiné fédéral-Québec de 15 % au Québec et de 13 % en Ontario, les taux observés au Canada apparaissent parmi les taux les plus faibles des juridictions. Pour ce qui est des États-Unis, le cas est particulier, il s'agit du seul pays de l'OCDE à ne pas avoir de taxe sur la valeur ajoutée. Certains États possèdent une taxe de vente, d'autres non.

Au cours de la période analysée, les données des pays membres de l'OCDE permettent de constater que la réduction de la TPS instaurée par le gouvernement fédéral fait figure d'exception.

À juste titre, l’environnement est récemment devenu un réel enjeu de société. L’écofiscalité, ou fiscalité liée à l’environnement, désigne « tout prélèvement obligatoire de l’État, effectué sans contrepartie et calculé sur des assiettes considérées comme présentant un intérêt particulier du point de vue de l’environnement »².

En 2013, les recettes fiscales liées à l’environnement représentaient en moyenne près de 5,1 % des recettes totales dans les pays membres de l’OCDE. Le Canada et les États-Unis font partie des pays pour lesquels les recettes environnementales sont les plus faibles en proportion du total des recettes fiscales, soit entre 3 % et 4 %. Malheureusement, nous n’avons pas de données équivalentes pour le Québec.

Graphique 15 : **Part des recettes de la fiscalité liée à l’environnement dans les recettes fiscales totales – 2013 sauf indication contraire (en pourcentage)**

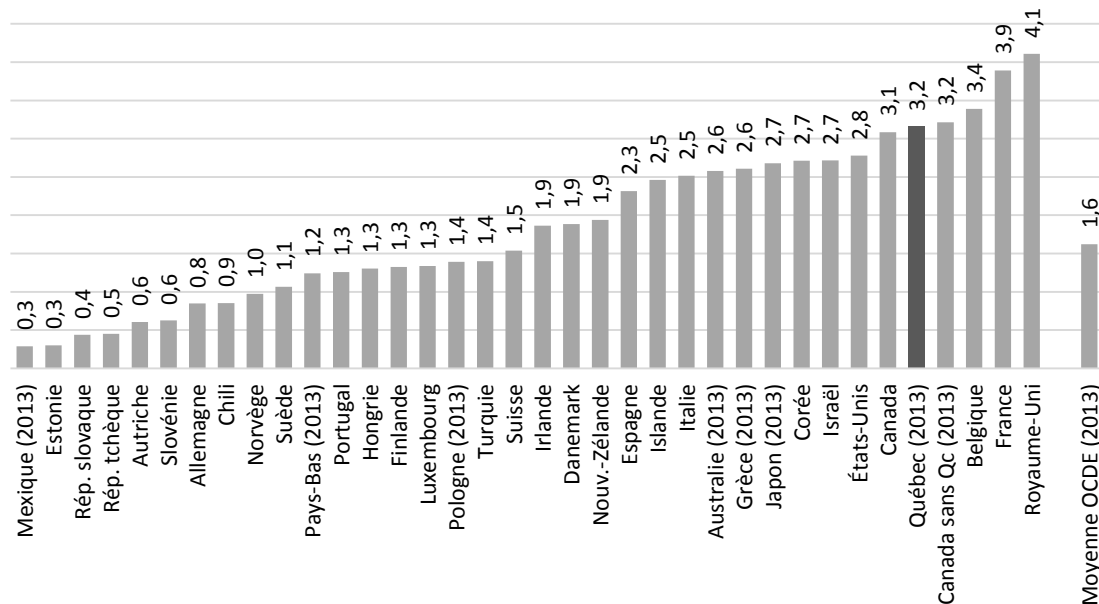


Source : OCDE (2016), « Instruments des politiques environnementales », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données).

² OCDE (2011), *La fiscalité, l'innovation et l'environnement*, p. 37.

2.4 Les impôts sur le patrimoine

Graphique 16 : **Poids des impôts sur le patrimoine – 2014 sauf indication contraire (en proportion du PIB)**



Sources : OCDE (2015), ISQ (2015).

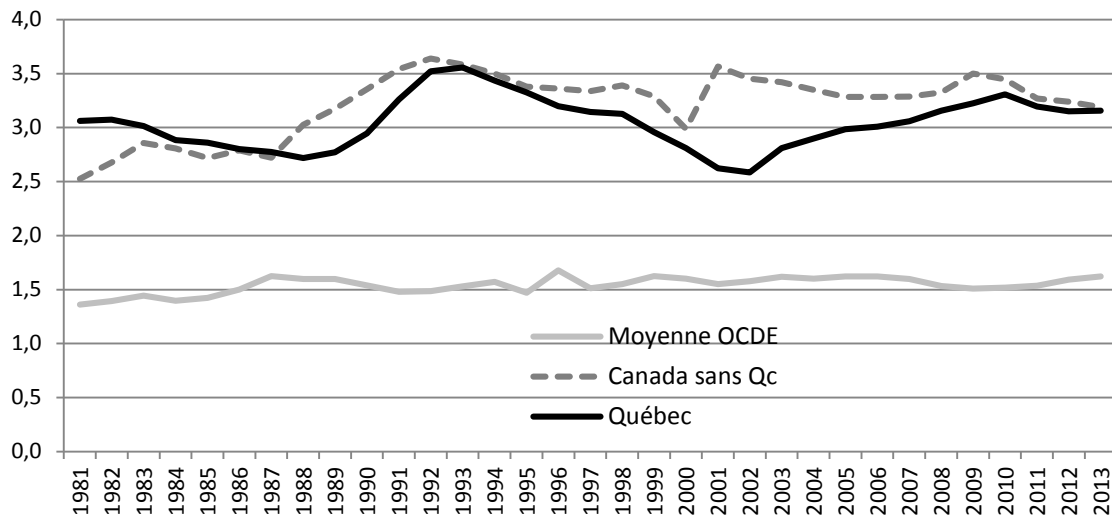
Du côté des impôts sur le patrimoine (excluant les taxes sur le capital³), le poids tant au Québec que dans le reste du Canada atteignait 3,2 % du PIB en 2013, plaçant ainsi le Québec et le reste du Canada ex aequo au 4e rang en regard du classement de l'OCDE. Le poids de ce mode d'imposition est donc beaucoup plus élevé au Canada et au Québec que dans la moyenne de l'OCDE (1,6 % du PIB).

Malgré l'absence d'impôt sur les successions et d'impôt sur la fortune, le Québec s'insère dans les pays anglo-saxons en matière d'imposition du patrimoine. Comme eux, le Québec a tendance à utiliser davantage l'impôt foncier que les autres taxes sur la richesse et à prélever l'impôt foncier à une échelle plus locale⁴. Contrairement à une perception répandue pouvant laisser croire que les pays scandinaves imposent davantage le patrimoine que le Québec, les impôts sur le patrimoine en proportion du PIB sont de moindre importance dans les pays scandinaves qu'au Québec. La Suède, la Finlande et la Norvège ont même un poids des impôts sur le patrimoine inférieur à la moyenne de l'OCDE.

³ Les taxes sur le capital sont incluses dans les impôts touchant les sociétés.

⁴ Sonja, E. Pippin, Mehmet S. Tosun, Charles A. Carslaw et Richard M. Mason (2010).

Graphique 17 : Évolution du poids des impôts sur le patrimoine (en proportion du PIB)

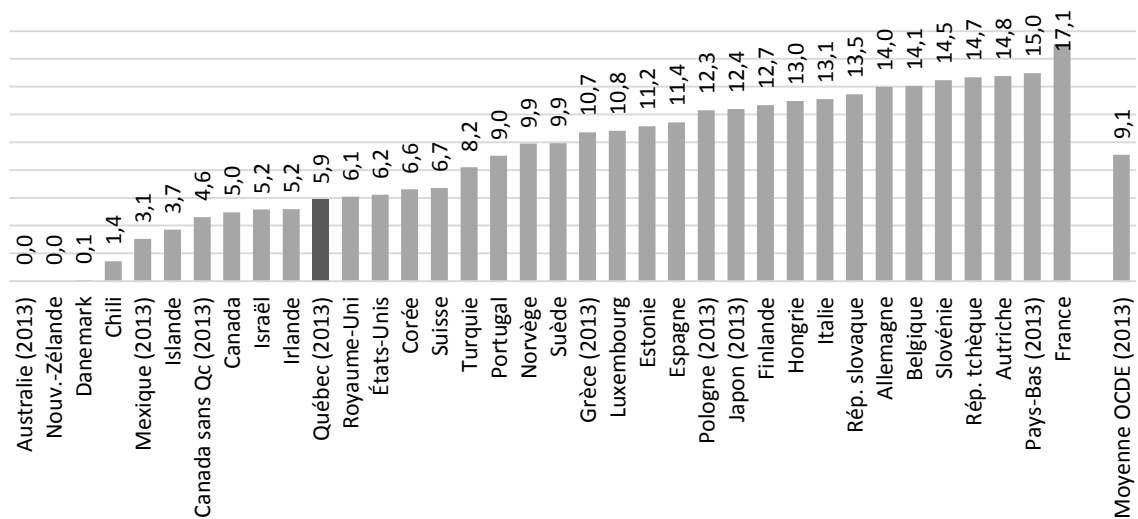


Sources : OCDE (2015), ISQ (2015).

Les impôts sur le patrimoine en proportion du PIB sont restés stables pour la période de 1981 à 2013 pour la moyenne des pays membres de l'OCDE. Cette relative stabilité s'observe également pour le Québec et le Canada sans le Québec. Par ailleurs, tout au long de cette période, les impôts sur le patrimoine en proportion du PIB ont occupé une place plus importante ici que dans la moyenne de l'OCDE, notamment en raison d'impôts fonciers plus importants.

2.5 Les cotisations sociales

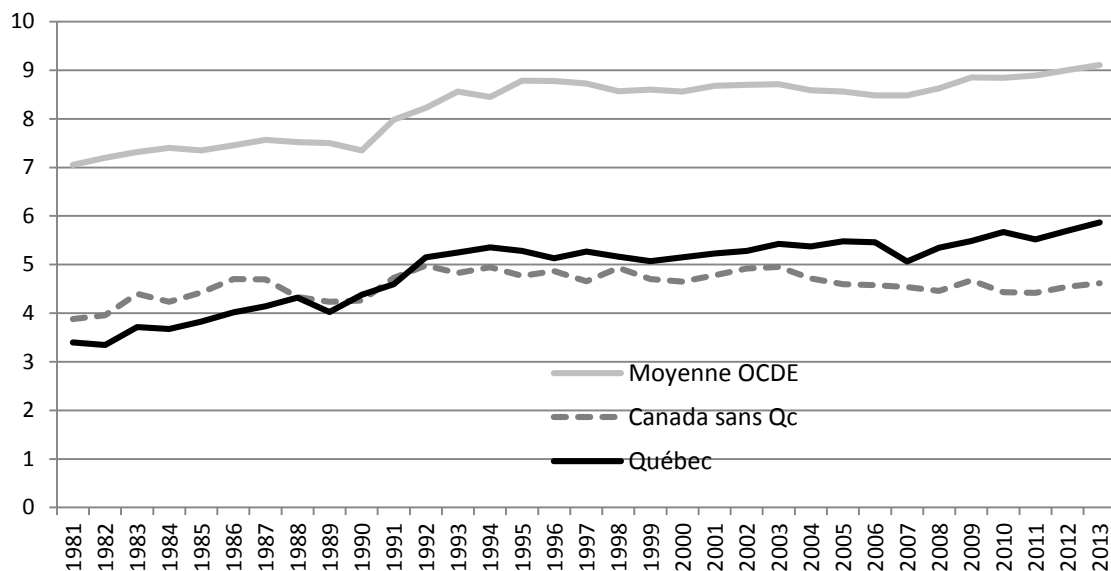
Graphique 18 : **Poids des cotisations sociale – 2014** sauf indication contraire (en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE (2015), ISQ (2015).

Parmi les pays membres de l'OCDE, les cotisations sociales en proportion du PIB passent de néant en Australie et en Nouvelle-Zélande à 17,1 % en France. Les cotisations sociales québécoises aux régimes d'assurance tels que l'Assurance-emploi, la Régie des rentes du Québec et le Régime québécois d'assurance parentale correspondent à 5,9 % du PIB, surpassant le Canada sans le Québec à 4,6 %. Le Québec se trouve toutefois nettement sous la moyenne de l'OCDE à 9,1 %.

Graphique 19 : Évolution du poids des cotisations sociales (en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE (2015), ISQ (2015).

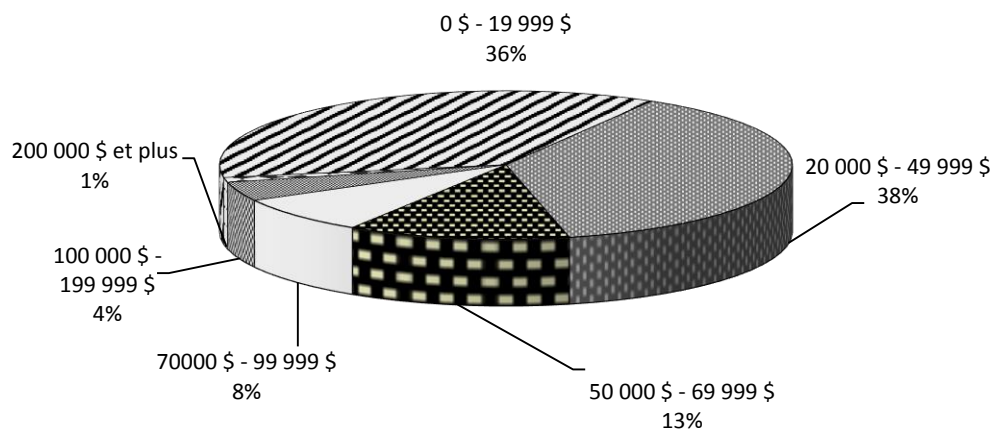
La progression du poids des cotisations sociales en proportion du PIB a été constante entre 1981 et 2013, tant au Québec que pour la moyenne des pays membres de l'OCDE. Elle a toutefois été plus marquée au Québec, passant de 3,5 % en 1981 à 5,9 % en 2013. En conséquence, l'écart avec la moyenne de l'OCDE s'amenuise passant de 3,7 à 3,2 points de pourcentage entre 1981 et 2013. Par ailleurs, l'écart avec le reste du Canada s'accroît au cours de la dernière décennie avec la mise en place du Régime québécois d'assurance parentale et l'augmentation du taux de cotisations au Régime des rentes du Québec pendant que le taux restait stable dans les autres provinces dans le cas du Régime de pension du Canada.

SECTION 3 : LES CONTRIBUABLES QUÉBÉCOIS

Les contestations populaires désirant une meilleure redistribution de la richesse et davantage d'équité fiscale trouvent souvent écho au Québec. Dans ce contexte, une brève analyse de la situation des contribuables mérite notre attention. Il convient de signaler ici que les données proviennent des statistiques fiscales des particuliers provenant de l'impôt sur le revenu, lesquelles s'appuient sur les déclarations produites à l'impôt sur le revenu au Québec. Il ne s'agit pas d'une analyse de la situation des ménages québécois. Il s'agit d'abord et avant tout d'une question de revenu individuel, un contribuable à faible revenu peut vivre avec un conjoint ayant des revenus plus élevés.

3.1 Profil des contribuables québécois

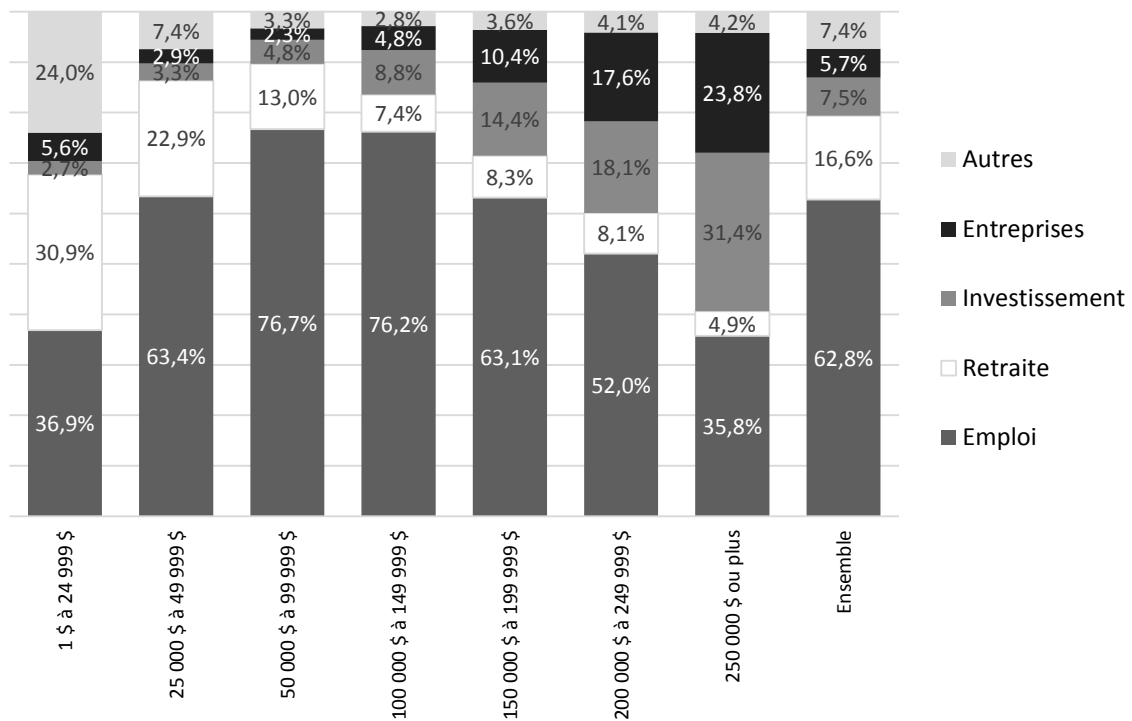
Graphique 20 : Répartition des contribuables québécois selon leur revenu total – 2012



Source : Ministère des Finances et Revenu Québec (2015), *Statistiques fiscales des particuliers. Année d'imposition 2012*.

Plus d'un tiers des Québécois produisant une déclaration de revenus touchent un revenu total inférieur à 20 000 \$. Si l'on ajoute que 38 % des contribuables déclarent entre 20 000 \$ et 49 999 \$, on atteint près de 75 % des contribuables déclarant un revenu sous la barre des 50 000 \$. À l'autre bout du spectre, 4 % des contribuables ont déclaré un revenu total entre 100 000 \$ et 199 999 \$ et seulement 1 % avec un revenu total de 200 000 \$ et plus.

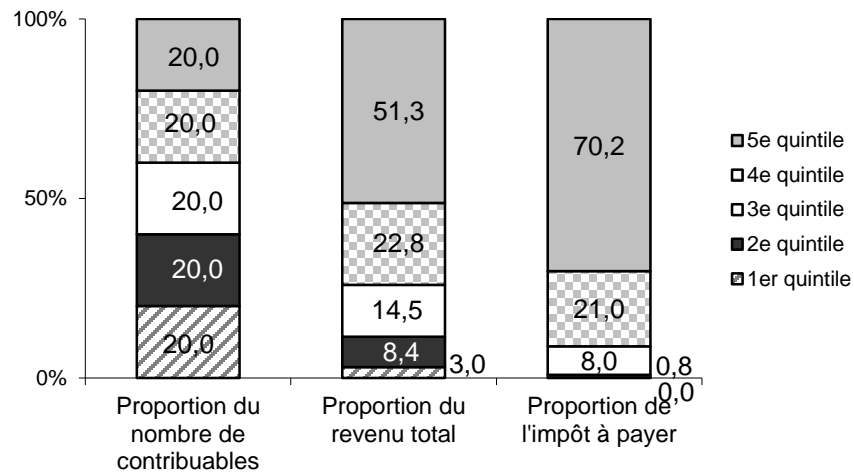
Graphique 21 : **Composition du revenu total par groupe de revenus, Québec – 2012** (en pourcentage du total)



Source : Ministère des Finances et Revenu Québec (2015).

Le revenu total de l'ensemble des contribuables ayant rempli une déclaration de revenus en 2012 était majoritairement composé de revenus d'emploi. Par contre, selon la catégorie de revenus, la composition évolue. Si les revenus d'emploi représentent près des trois quarts des revenus pour ceux ayant un revenu total entre 50 000 \$ et 150 000 \$, cette proportion diminue pour d'autres catégories de revenus et d'autres types de revenus prennent de l'importance. Par exemple, les revenus de retraite et les autres revenus (dont les prestations gouvernementales) constituent une proportion relativement élevée du total pour les plus bas revenus. Aussi, l'importance des revenus d'entreprise et d'investissement croît avec la hausse du revenu total.

Graphique 22 : Revenu total et impôt sur le revenu à payer, par quintile, Québec – 2012

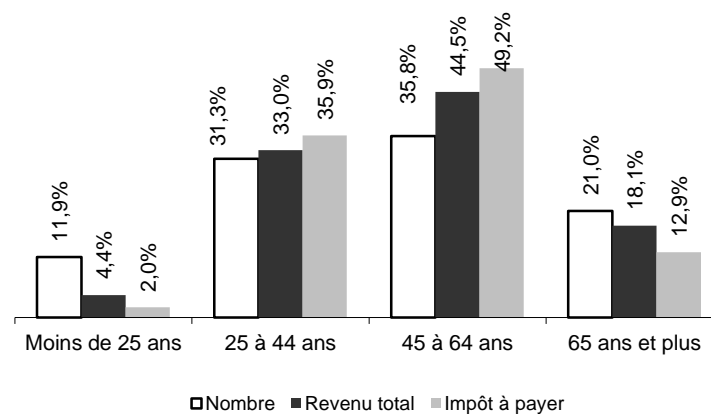


Note : Les tranches de revenu total par quintile en 2012 sont les suivantes : moins de 11 943 \$ pour le 1^{er} quintile, entre 11 943 \$ et 22 035 \$ pour le 2^e, entre 22 035 \$ et 36 930 \$ pour le 3^e, entre 36 930 \$ et 57 487 \$ pour le 4^e et 57 487 \$ et plus pour le quintile supérieur.

Source : Ministère des Finances et Revenu Québec (2015).

Le 20 % des contribuables ayant déclaré les revenus les plus élevés s'est partagé la moitié des revenus totaux déclarés (51,3 %) et a payé 70,2 % du total de l'impôt sur le revenu versé par les contribuables au Gouvernement du Québec. Les contribuables du quatrième quintile (ou 2^e quintile de revenus les plus élevés) ont gagné des revenus totaux légèrement supérieurs à leur proportion des contribuables (22,8 %) et les impôts qu'ils ont payés ont été proportionnels à leurs poids (21,0 %). Quant aux 60 % des contribuables des trois quintiles représentant les contribuables ayant les revenus les plus faibles, ils ont, quant à eux, déclaré 25,9 % des revenus totaux et payé 8,8 % de l'impôt.

Graphique 23 : Répartition du revenu total et de l'impôt sur le revenu à payer au Québec, par groupe d'âge – 2012



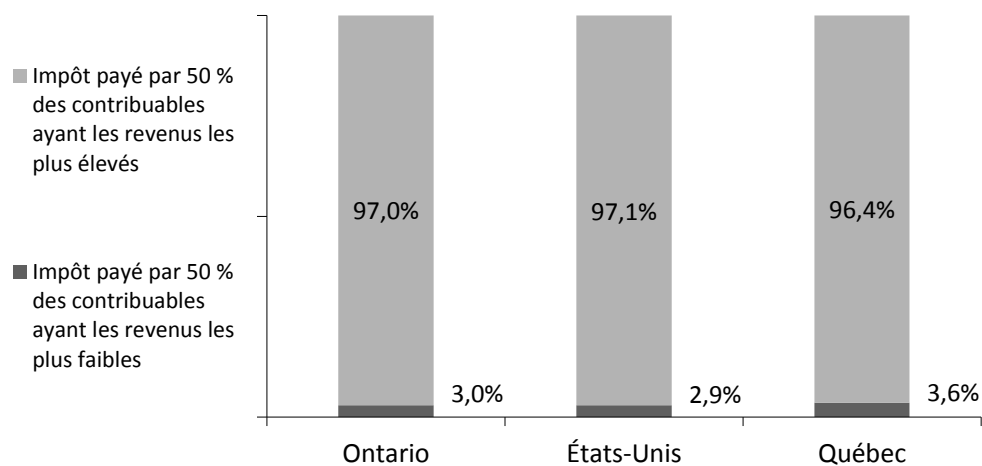
Source : Ministère des Finances et Revenu Québec (2015).

Les contribuables ayant moins de 25 ans ont représenté 11,9 % des déclarations produites alors qu'ils ne touchaient que 4,4 % des revenus et qu'ils ne payaient que 2,0 % de l'impôt. À l'autre bout du spectre, les contribuables âgés de 65 ans et plus représentaient 21,0 % des déclarants alors qu'ils gagnaient 18,1 % des revenus et que leur part de l'impôt total n'était que de 12,9 %. Pour les groupes de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans, le poids de leurs revenus excédait le poids de leur nombre et le poids de leurs impôts excédait le poids de leurs revenus. Par exemple, près de la moitié de l'impôt sur le revenu québécois a été payée par les contribuables âgés de 45 à 64 ans alors qu'ils représentaient 35,8 % des contribuables.

Les statistiques sur les contribuables imposables et non imposables doivent être analysées avec précaution. Certes, parmi les 6,4 millions de déclarations produites en 2012, il y avait près de 2,4 millions de déclarations non imposables représentant 37 % des déclarations produites. Doit-on s'en alarmer? Il faut d'abord comprendre qui sont les groupes pouvant faire partie de ces contribuables non imposables. Bien sûr, il y a les personnes qui restent au foyer et sont à la charge de leur conjoint(e). Il faut également ajouter les bénéficiaires de prestations de l'État. Toutefois, il y a aussi les étudiants travaillant à temps partiel ou encore l'été seulement. Dans ce dernier cas, même si les étudiants gagnent trop peu pour avoir de l'impôt à payer, à la fin de l'année, ils produisent néanmoins une déclaration afin de récupérer les retenues à la source dont ils ont fait l'objet. Plus de 80 % des contribuables de moins de 20 ans ne sont pas imposables.

Par ailleurs, la structure même de l'impôt amène certains contribuables à faible revenu à produire une déclaration fiscale même s'ils savent qu'ils n'ont pas d'impôt sur le revenu à payer. Pourquoi? Simplement parce que la production d'une déclaration de revenus est une étape nécessaire pour bénéficier de différents programmes, comme le Soutien aux enfants ou encore le Crédit d'impôt pour solidarité. S'ils ne produisent pas de déclaration, ils perdront un important soutien financier de l'État.

Graphique 24 : Concentration des impôts sur le revenu en Ontario aux États-Unis et au Québec - 2012⁵

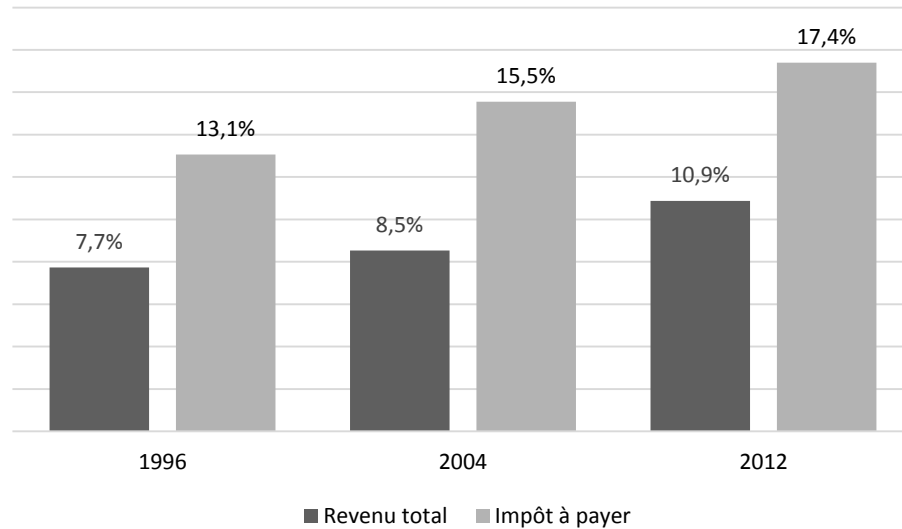


Sources : Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu. T1 Statistiques finales (édition de 2014) - données de 2012*. En ligne : <http://www.cra-arc.gc.ca/gncy/stts/gb12/pst/fnl/pdf/on/tbl2-fra.pdf>; Internal Revenue Service, Individual income tax rates and shares En ligne : <http://www.irs.gov/pub/irs-soi/12inratesharsnap.pdf>; Ministère des Finances et Revenu Québec (2015).

Lorsqu'on sépare la population en deux groupes et qu'on analyse la concentration des impôts sur le revenu payés par la moitié des contribuables ayant les revenus les plus faibles, il est possible d'observer que tant au Québec, en Ontario ou encore aux États-Unis, la proportion est très faible et tourne autour de 3 % du total de l'impôt payé. Dans un cas comme dans l'autre, c'est la moitié des contribuables gagnant les revenus les plus élevés qui paie la quasi-totalité de l'impôt.

⁵ Impôt sur le revenu provincial au Québec et en Ontario, impôt fédéral aux États-Unis.

Graphique 25 : **Part du revenu total et de l'impôt à payer par le groupe du 1 % des contribuables les plus riches, Québec – 1996, 2004 et 2012 (en pourcentage)**



Sources : Ministère des Finances et Revenu Québec (diverses années), *Statistiques fiscales des particuliers*.

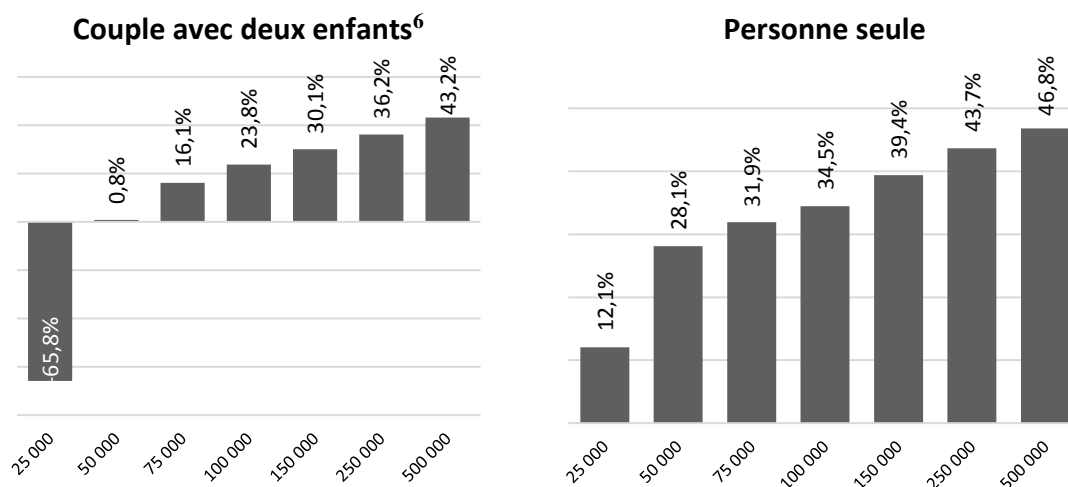
Le 1 % des contribuables les plus riches fait toujours couler beaucoup d'encre. En 1996, ces contribuables étaient ceux qui avaient un revenu total plus élevé que 125 000 \$, en 2004, c'était plus de 180 000 \$ et en 2012, c'était plus de 205 000 \$. Selon les statistiques fiscales, la proportion du revenu total détenue par ce groupe de contribuables croît dans le temps et aurait atteint près de 11 % en 2012. Le pourcentage du total de l'impôt du Québec à payer de ce groupe croît aussi dans le temps pour atteindre 17,4 % en 2012.

Les prochains graphiques sont construits à l'aide du taux de charge fiscale nette. La charge fiscale nette va au-delà des simples impôts sur le revenu en ajoutant les cotisations sociales payées et en soustrayant de ces charges, les prestations reçues. Plus précisément, la charge fiscale nette additionne, pour un revenu de travail donné, les impôts sur le revenu fédéral et du Québec payés, les cotisations sociales payées (RRQ, RQAP et assurance-emploi) et soustrait de ce total, les prestations québécoises et fédérales pour enfants reçues, la prime au travail et la prestation fédérale pour le revenu de travail reçues et finalement, le crédit TPS et le crédit solidarité reçus.

3.2 Prise en compte de la capacité de payer

La progressivité de l'imposition et la réduction des prestations gouvernementales conduisent à une charge fiscale nette dont la proportion s'accroît au fur et à mesure que le revenu s'accroît. Dans le cas d'un couple avec deux enfants, la charge fiscale nette est pratiquement nulle à 50 000 \$ de revenu familial. De fortement négative à 25 000 \$ de revenu familial, elle croît pour atteindre plus de 43 % pour une famille à revenu élevé (500 000 \$). Dans le cas de la personne seule, le taux augmente de 12,1 % à 25 000 \$ de revenu pour atteindre 46,8 % à 500 000 \$ de revenu.

Graphique 26 : **Charge fiscale nette selon le revenu de travail, Québec – 2015** (en pourcentage)



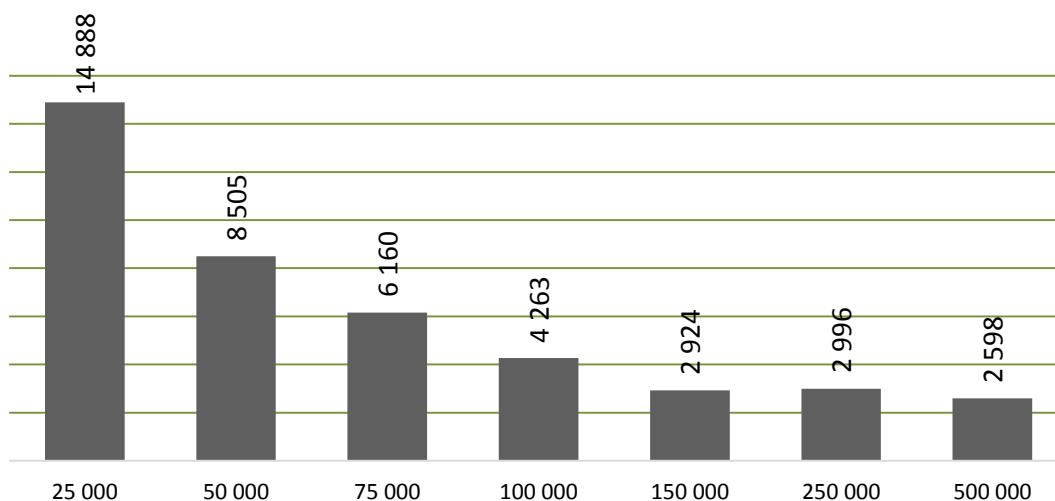
⁶ Répartition du revenu entre les conjoints : 60 % pour un et 40 % pour l'autre. Un enfant de moins de 6 ans et un enfant de plus de 6 ans. Aucuns frais de garde.

3.3 Le soutien financier pour les enfants

Le résultat de l'écart de revenu disponible d'une famille avec enfants avec celui d'une famille sans enfants constitue, au sens de la présente analyse, le soutien financier que l'État verse pour les enfants. Ainsi, pour chacun des niveaux de revenus, la comparaison du revenu disponible des couples sans enfants et avec enfants, à un même niveau de revenu, sert à déterminer le soutien financier pour les enfants des familles biparentales.

En 2015, le soutien financier en lien avec les enfants atteint près de 15 000 \$ dans le cas des couples avec des revenus modestes de 25 000 \$. Il diminue progressivement au fur et à mesure que le revenu familial s'accroît. À 50 000 \$ de revenu familial, le soutien tourne autour de 8 500 \$. Il se stabilise entre 2 500 \$ et 2 900 \$ lorsque le revenu familial excède 150 000 \$.

Graphique 27 : **Cumul des mesures de soutien financier aux familles pour un couple avec deux enfants, un de moins de 6 ans et l'autre de plus de six ans, selon le revenu de travail⁷, Québec – 2015 (en dollar)**



Source : Calcul des auteurs

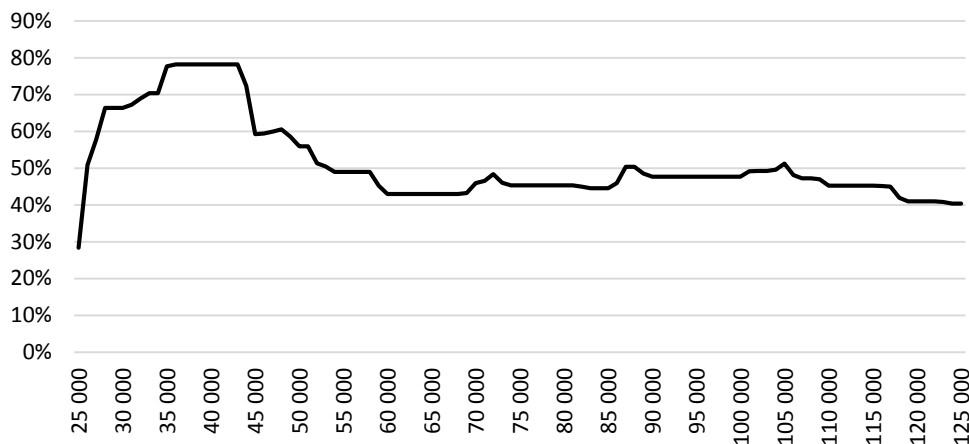
⁷ Répartition du revenu entre les conjoints : 60 % pour un et 40 % pour l'autre. Aucuns frais de garde.

3.4 Taxation implicite

En lien avec la charge fiscale nette, il convient d’aborder la problématique des taux marginaux implicites qui apparaît dans certaines situations particulières. Il peut arriver qu’un accroissement minime du revenu entraîne une forte hausse marginale de la charge fiscale, même lorsque les revenus demeurent modestes. L’imposition marginale implicite résulte de la coexistence de la progressivité de l’impôt qui fait croître l’impôt à payer lorsque le revenu s’accroît et de certains transferts gouvernementaux, qui eux, diminuent lorsque le revenu s’accroît.

Le couple avec deux enfants pour qui, dans la situation actuelle, le taux implicite peut atteindre un sommet de 78,2 % autour de 36 000 \$ de revenu familial. Lorsque le revenu familial dépasse 54 000 \$, le taux effectif marginal d’imposition se stabilise sous la barre de 50 %.

Graphique 28 : **Taux effectif marginal d’imposition, un couple avec deux enfants, un de moins de 6 ans et l’autre de plus de six ans, selon le revenu de travail⁸, Québec – 2015 (en pourcentage)**



Source : Calcul des auteurs

⁸ Répartition du revenu entre les conjoints : 60 % pour un et 40 % pour l’autre. Aucuns frais de garde.

SECTION 4 : LES DÉPENSES FISCALES

Les gouvernements fédéral et du Québec recourent au concept de dépenses fiscales pour faire des interventions économiques ou sociales par l'intermédiaire de la fiscalité. La notion de dépenses fiscales renvoie à « des choix de politique par lesquels le gouvernement accepte de se priver d'une partie de ses revenus fiscaux pour atteindre ses objectifs⁹ ».

Ainsi donc, chaque fois qu'un gouvernement met en place des crédits d'impôt, des déductions ou autres exceptions par rapport au régime fiscal de base, il s'agit d'une dépense fiscale. Ces mesures privent le gouvernement de recettes fiscales. Qui plus est, ces dépenses fiscales apparaissent en diminution des recettes collectées par des impôts et taxes, elles ne figurent donc pas au sein des dépenses de programmes traditionnelles de l'État.

Tant pour le gouvernement fédéral que pour celui du Québec, les principales dépenses fiscales à l'égard des particuliers sont celles relatives à la retraite (RPA et REÉR). Le tableau 3 ne présente que le manque à gagner pour le Gouvernement du Québec.

Pour les particuliers, au seul titre des dépenses fiscales liées à la déduction, la non-imposition des rendements et l'imposition des prestations associées aux régimes de pension agréés, le manque à gagner est 3,0 milliards \$. Pour le régime enregistré d'épargne retraite (REÉR), le manque à gagner est de 2,8 milliards \$. Vient ensuite le crédit de soutien aux enfants au coût de 2,2 milliards et le crédit pour la solidarité dont le coût atteint près de 1,8 milliard \$.

Au niveau de l'impôt des sociétés, la dépense fiscale la plus importante est le crédit d'impôt pour recherche scientifique et le développement expérimental dont la valeur est évaluée à 0,7 milliard de dollars.

En matière de taxes à la consommation, la détaxation des produits alimentaires de base représente la dépense fiscale la plus importante et son coût s'élève à 1,7 milliard \$

Au total, 26,8 milliards \$ sont consentis aux contribuables du Québec sous forme de dépenses fiscales.

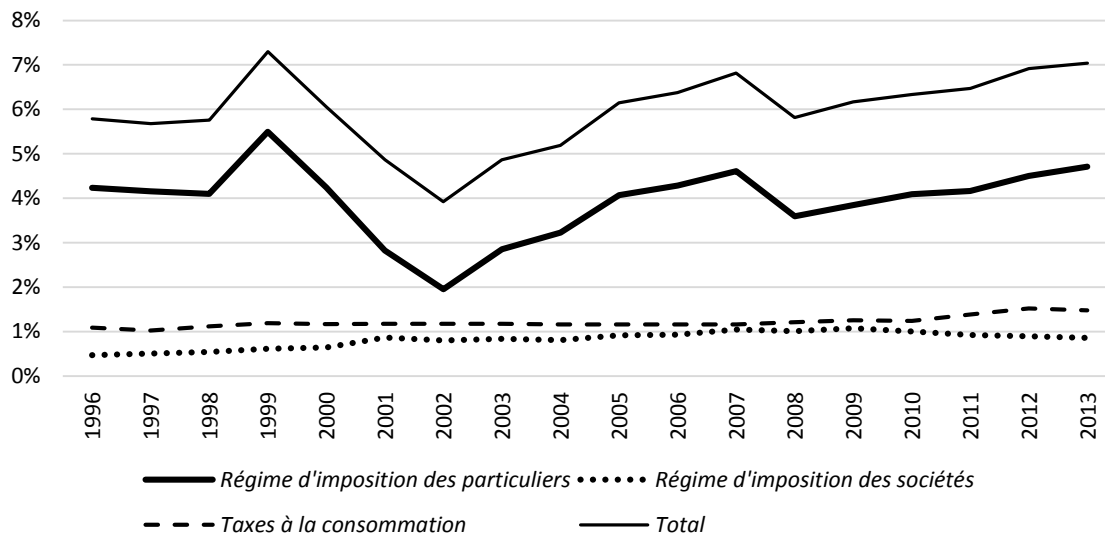
⁹ Ministère des Finances du Québec (2015), *Dépenses fiscales – Édition 2014*, mars, p. A.3.

Tableau 3 : Principales dépenses fiscales du gouvernement du Québec – 2014 – (en millions de \$)

	2014
<u>Régime d'imposition des particuliers</u>	
Régime de pension agréé	2 953 \$
Régime enregistré d'épargne-retraite	2 827 \$
Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants	2 201 \$
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 774 \$
Non-imposition du gain en capital sur les résidences principales	1 415 \$
Inclusion partielle des gains en capital	743 \$
Déduction pour les travailleurs	702 \$
Crédit d'impôt pour frais médicaux	658 \$
Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	589 \$
Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés	349 \$
Crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail	331 \$
Crédit d'impôt pour dons	245 \$
Autres	3 060 \$
	17 847 \$
<u>Régime d'imposition des sociétés</u>	
Crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental	686 \$
Taux réduit d'imposition pour les petites entreprises	468 \$
Inclusion partielle des gains en capital	425 \$
Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques	280 \$
Crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fab. et de transfo.	169 \$
Crédit d'impôt pour la production de titres multimédias	150 \$
Crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	123 \$
Taux de 2 % pour les primes d'assurance de personnes	121 \$
Autres	557 \$
	2 979 \$
<u>Taxes à la consommation</u>	
Détaxation des produits alimentaires de base	1 654 \$
Exonération des loyers résidentiels	725 \$
Remboursement accordé aux municipalités	482 \$
Exemption à l'égard de l'assurance individuelle de personnes	401 \$
Détaxation des médicaments sur ordonnance	373 \$
Exonération des services de santé	325 \$
Autres	2 039 \$
	5 999 \$
Total coût des dépenses fiscales	26 825 \$

Source : Ministère des Finances du Québec (2015), *Dépenses fiscales Édition 2014*.

Graphique 29 : Évolution des dépenses fiscales du Gouvernement du Québec (en pourcentage du PIB)



Source : Ministère des Finances du Québec (diverses années), *Dépenses fiscales*.

En pourcentage du PIB, les dépenses fiscales totales sont passées d'un peu moins de 6 % en 1996 à 7 % en 2013, avec un creux de 3,9 % en 2002.

Le poids des dépenses fiscales liées au régime d'imposition des particuliers a suivi la même évolution. L'importante décroissance entre 2000 et 2002 s'explique par la chute marquée des rendements boursiers qui a réduit la valeur de la non-imposition des revenus de placements dans les REER et les régimes de pension agréés. La situation se rétablit lentement à partir de 2003. Puis la hausse en 2005 s'explique notamment par la mise en place du Soutien aux enfants, la Prime au travail et la simplification du régime fiscal¹⁰. L'autre baisse significative en 2008 s'explique aussi par une diminution du coût de certaines dépenses fiscales relatives aux régimes de retraite et aux placements due aux effets de la crise financière. Une autre partie de l'explication est la réduction générale d'impôt annoncée dans le budget 2007-2008 qui a entraîné une baisse du coût fiscal d'un grand nombre de déductions et de crédits d'impôt non remboursables¹¹.

¹⁰ Ministère des Finances du Québec (2005), *Dépenses fiscales Édition 2005*, p. v.

¹¹ Ministère des Finances du Québec (2013), *Dépenses fiscales Édition 2012*, p. x.

De leur côté, les dépenses fiscales liées au régime d'imposition des sociétés et aux taxes à la consommation montrent des poids beaucoup moins élevés et ont connu une évolution plus stable entre 1996 et 2013, avec toutefois une légère tendance à la hausse.

REMARQUES FINALES

Le présent document, intitulé *Bilan de la fiscalité*, consiste en fait à regrouper au même endroit, une série d'indicateurs importants et souvent utilisés touchant la fiscalité. Il en résulte un portrait de la situation de la fiscalité québécoise regroupant les données les plus récentes. Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait le tour de la question, mais plutôt d'avoir entrepris un portrait qui devra s'enrichir dans le temps.

Dans les deux premières sections de ce bilan de la fiscalité du Québec, les comparaisons avec l'OCDE ont notamment fait ressortir les éléments suivants :

- Le taux de pression fiscale du Québec a, selon les données disponibles, toujours été plus élevé que pour la moyenne des pays de l'OCDE;
- Il se rapproche davantage des taux observés dans les pays européens que de ceux des voisins nord-américains, incluant ceux du Canada sans le Québec;
- La manière de prélever les recettes fiscales au Québec diffère de ce qui se fait en moyenne dans les pays de l'OCDE et ces différences se sont en général accentuées dans le temps;
- Au Québec, on note une importance plus grande de l'utilisation des impôts sur le revenu des particuliers, des impôts touchant les sociétés et des impôts sur le patrimoine;
- Pour les taxes à la consommation et les cotisations sociales par contre, leurs poids en proportion du PIB sont moins élevés que pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Une illustration du profil des Québécois a notamment fait ressortir que :

- En 2012, près de 75 % des contribuables déclaraient un revenu total sous la barre des 50 000 \$;
- Si globalement, les revenus d'emploi représentent la plus grande part des revenus totaux, la composition du revenu total change avec l'évolution des revenus;
- Plus des deux tiers des impôts sur le revenu au Québec sont payés par 20 % des contribuables les plus riches, qui obtiennent plus de la moitié des revenus totaux.

À partir du calcul de la charge fiscale nette, il est possible de constater que :

- Le Québec offre un système d'imposition et de prestation progressif qui tient donc compte de la capacité de payer;
- Il existe un soutien pour les familles avec enfants qui diminue toutefois avec la hausse des revenus;

- Il existe encore des zones de revenu où le taux marginal implicite de taxation est extrêmement élevé, notamment pour les familles avec enfants.

Finalement, la dernière section sur les dépenses fiscales a montré :

- Que ces dernières ont un poids global dans l'économie qui a connu une tendance à la hausse depuis le milieu des années 1990, malgré certains soubresauts certaines années;
- Que la plus grande part de ces dépenses fiscales est liée au système d'imposition des particuliers (67 % en 2014).